Collection LE TAWHID

Commentaire des livres

LES 4 REGLES

ET LES

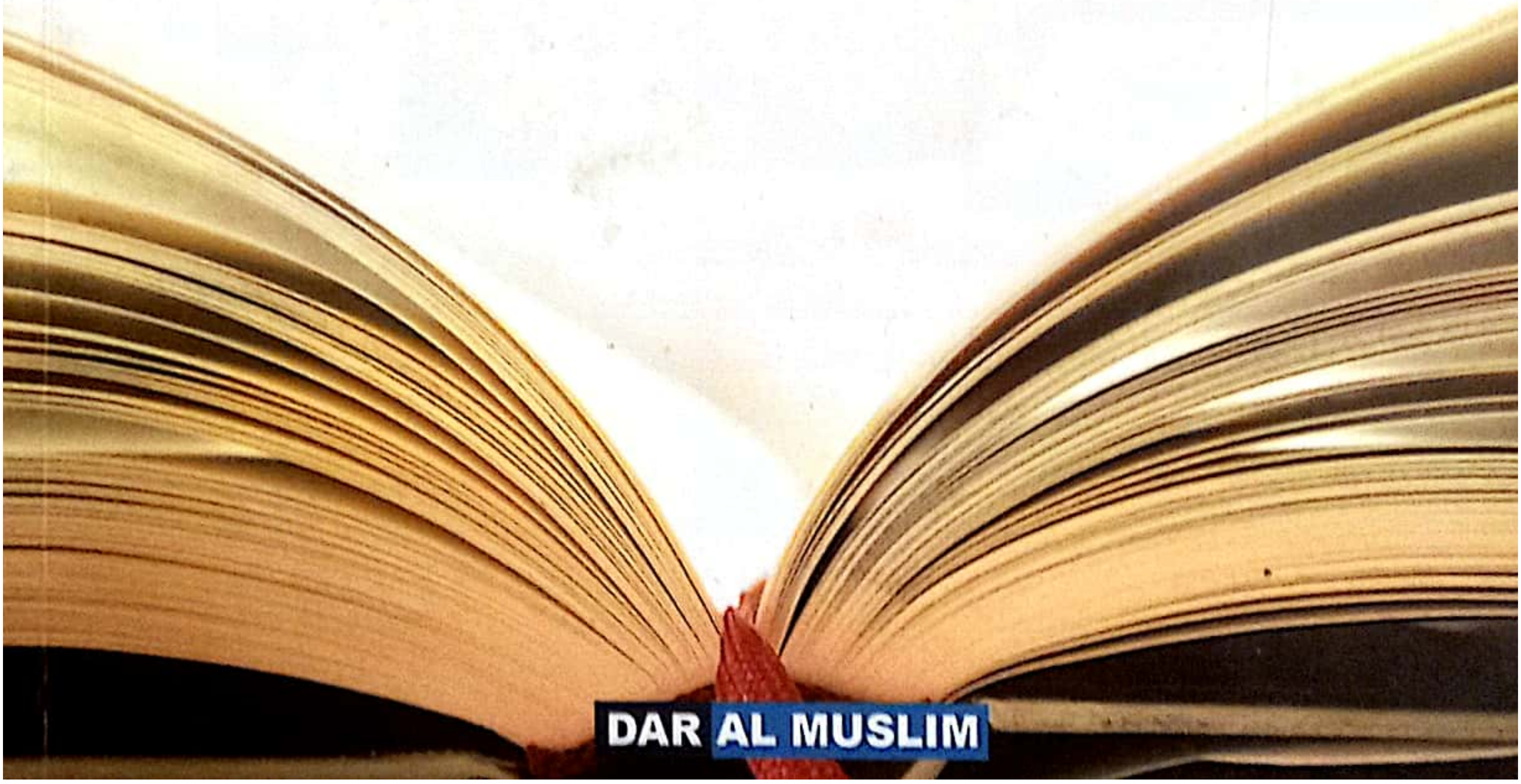
6 PRINCIPES FONDAMENTAUX

شرح القَوَاعِد الأُرْبَع • شرح الأصول الستة

Texte bilingue français arabe vocalisé

De Cheikh Najmi

D'après l'oeuvre originale de Cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhab



DAR AL MUSLIM

Scanné avec CamScanner

بسم الله الرحمن الرحيم

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Scanné avec CamScanner

Titre du livre :

Les 4 règles - Les 6 principes fondamentaux»

De cheikh Muhammad 'Abd Al-Wahab
Avec les commentaires de cheikh Najmî

DARALMUSLIM
2 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon
29 rue Moret 75011 Paris
Tel : 04 78 60 13 79 – 01 55 28 74 31
Mail : librairie@daralmuslim.com
Web : www.daralmuslim.com

Scanné avec CamScanner

LES 4 REGLES

TEXTE ORIGINAL

المتن القَوَاعِد الأُرْبَع

De cheikh Muhammad 'Abd Al-Wahab

Scanné avec CamScanner

بسم الله الرحمن الرحيم

أَسْأَلُ اللهَ الْكَرِيمَ رَبَّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ أَنْ يَتَوَلَّاكَ فِي الدَّنْيَا وَالْآخِرَةِ، وَأَنْ يَجْعَلَكَ مُبَارَكًا أَيْنَمَا كُنْتَ، وَأَنْ يَجْعَلَكَ مِمَّنْ إِذَا أُعْطِي شَكَرَ، وَإِذَا ابْتُلِيَ صَبَرَ، وَإِذَا أَذْنَبَ اسْتَغْفَرَ، فَإِنَّ هَؤُلَاءِ الثَّلَاثِ عُنْوَانُ السَّعَادَةِ.

اعْلَمْ - أَرْشَدَكَ اللهُ لِطَاعَتِهِ - أَنَّ الْحُنِيفِيَّةَ مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ أَنْ تَعْبُدَ اللهَ وَحْدَهُ مُخْلِصًا لَهُ الدِّينَ، كَمَا قَالَ تَعَالَىٰ: ﴿ وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴾ [الذاريات: 56].

فَإِذَا عَرَفْتَ أَنَّ اللهَ خَلَقَكَ لِعِبَادَتِهِ، فَاعْلَمْ أَنَّ الْعِبَادَةَ لَا تُسَمَّىٰ عِبَادَةً إِلَّا مَعَ التَّوْحِيدِ، كَمَا أَنَّ الصَّلَاةَ لَا تُسَمَّىٰ صَلَاةً إِلَّا مَعَ

Scanné avec CamScanner

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

J'implore Allah, le Généreux, le Seigneur du Trône immense, qu'Il te prenne sous sa protection ici-bas comme dans l'au-delà, de te bénir où que tu sois et de te placer au nombre de ceux qui, lorsqu'ils reçoivent une faveur, se montrent reconnaissants, lorsqu'ils sont éprouvés, font preuve de patience et, lorsqu'ils commettent un péché, implorent le pardon d'Allah. Car ces trois qualités sont les clefs du bonheur.

Sache – qu'Allah t'indique la voie de Son obéissance – que la religion d'Abraham, "*al-hanîfiyya*", consiste à adorer Allah Seul, en Lui vouant un culte exclusif et sincère, conformément aux Paroles du Très Haut: ﴾*Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent*﴿[1].

Maintenant que tu sais qu'Allah t'a créé pour que tu L'adores, sache que l'adoration n'est digne de ce nom que si elle est accompagnée du "*tawhîd*", de même que la prière n'est digne de ce nom qu'avec la purification.

[1] Sourate *Qui éparpillent* (*Ad-dhâriyât*), verset 56.

Scanné avec CamScanner

الطَّهَارَةِ؛ فَإِذَا دَخَلَ الشِّرْكُ فِي الْعِبَادَةِ فَسَدَتْ، كَالحَدَثِ إِذَا دَخَلَ فِي الطَّهَارَةِ.

فَإِذَا عَرَفْتَ أَنَّ الشِّرْكَ إِذَا خَالَطَ الْعِبَادَةَ أَفْسَدَهَا وَأَحْبَطَ الْعَمَلَ وَصَارَ صَاحِبُهُ مِنَ الْخَالِدِينَ فِي النَّارِ، عَرَفْتَ أَنَّ أَهَمَّ مَا عَلَيْكَ: مَعْرِفَةُ ذَلِكَ، لَعَلَّ اللهَ أَنْ يُخَلِّصَكَ مِنْ هَذِهِ الشَّبَكَةِ، وَهِيَ الشِّرْكُ بِاللهِ، الَّذِي قَالَ اللهُ تَعَالَىٰ فِيهِ: ﴿إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ﴾ [النساء: 116].

وَذَلِكَ بِمَعْرِفَةِ أَرْبَعِ قَوَاعِدَ ذَكَرَهَا اللهُ تَعَالَىٰ فِي كِتَابِهِ:

Scanné avec CamScanner

Donc, si le "*chirk*" s'insinue dans l'acte d'adoration, celui-ci est corrompu, à l'image de la pureté rituelle de celui qui a perdu ses ablutions.

Puisque tu sais que le "*chirk*" corrompt l'acte d'adoration lorsqu'il se mêle à lui, qu'il rend les œuvres vaines et qu'il vaudra à son auteur l'Enfer pour l'éternité, tu auras compris qu'il s'agit là de la chose la plus importante qu'il t'est demandé de connaître, en espérant qu'Allah te sauvera de ce piège que constitue le "*chirk*" dont le Très Haut dit: ﴿*En vérité, Allah ne pardonne pas qu'on lui associe quoi que ce soit [dans Son adoration]. Mais, Il pardonne à qui Il veut des péchés moins graves*﴾[2]. Et ce, par la connaissance de quatre principes qu'Allah a mentionnés dans Son Livre.

[2] Sourate *Les femmes* (*An-nisâ'*), verset 48.

Scanné avec CamScanner

الْقَاعِدَةُ الْأُولَىٰ:

أَنْ تَعْلَمَ أَنَّ الْكُفَّارَ الَّذِينَ قَاتَلَهُمْ رَسُولُ اللهِ ﷺ مُقِرُّونَ بِأَنَّ اللهَ تَعَالَىٰ هُوَ الْخَالِقُ الْمُدَبِّرُ، وَأَنَّ ذَلِكَ لَمْ يُدْخِلْهُمْ فِي الْإِسْلَامِ.

وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَىٰ: ﴿قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَـٰرَ وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۚ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ﴾

[يونس: 31].

Scanné avec CamScanner

Le premier principe:

Sache que les mécréants que combattait le Messager d'Allahﷺ reconnaissaient qu'Allah est le Créateur qui dispense Ses bienfaits aux hommes et dirige Sa Création. Pourtant, cette croyance ne faisait pas d'eux des musulmans, comme le prouvent les Paroles du Très Haut: ﴿*Dis: "Qui donc vous procure la nourriture du ciel et de la terre? Qui dispose de l'ouïe et de la vue? Qui fait sortir le vivant du mort? Qui fait sortir le mort du vivant? Qui dirige toutes choses?" Ils répondront: "C'est Allah!" Dis: "Ne le craindrez-vous donc pas?*﴾[3].

[3] Sourate *Jonas* (*Younous*), verset 31.

Scanné avec CamScanner

الْقَاعِدَةُ الثَّانِيَةُ:

أَنَّهُمْ يَقُولُونَ: مَا دَعَونَاهُمْ وَتَوَجَّهْنَا إِلَيْهِمْ إِلَّا لِطَلَبِ الْقُرْبَةِ وَالشَّفَاعَةِ. فَدَلِيلُ الْقُرْبَةِ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُواْ مِن دُونِهِۦٓ أَوْلِيَآءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلْفَىٰٓ إِنَّ ٱللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى مَنْ هُوَ كَـٰذِبٌ كَفَّارٌ﴾ [الزمر: 3].

وَدَلِيلُ الشَّفَاعَةِ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَـٰٓؤُلَآءِ شُفَعَـٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِ﴾ [يونس: 18].

Scanné avec CamScanner

Le second principe:

Sache qu'ils disent: "Nous les invoquons et nous nous tournons vers eux uniquement pour qu'ils nous rapprochent d'Allah et afin de bénéficier de leur intercession auprès de Lui". La preuve concernant leur premier argument se trouve dans les Paroles du Très Haut: ﴾*Ceux qui prennent des maîtres et protecteurs en dehors de Lui disent: "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah". En vérité, Allah jugera entre eux et tranchera leurs différends. Allah ne guide pas celui qui est menteur et profondément mécréant*﴿[4]. Quant à la preuve concernant l'intercession, elle réside dans Ses Paroles: ﴾*Et, ils adorent, en dehors d'Allah, ce qui ne peut ni leur nuire, ni leur être utile. Ils disent: "Voilà nos intercesseurs auprès d'Allah"*﴿[5].

---

[4] Sourate *Les groupes* (*Az-zoumar*), verset 3.
[5] Sourate *Jonas* (*Younous*), verset 18.

Scanné avec CamScanner

وَالشَّفَاعَةُ شَفَاعَتَانِ: شَفَاعَةٌ مَنْفِيَّةٌ، وَشَفَاعَةٌ مُثْبَتَةٌ. فَالشَّفَاعَةُ الْمَنْفِيَّةُ مَا كَانَتْ تُطْلَبُ مِنْ غَيْرِ اللهِ فِيمَا لَا يَقْدِرُ عَلَيْهِ إِلَّا اللهُ.

وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَىٰ: ﴿يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَنفِقُواْ مِمَّا رَزَقْنَـٰكُم مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِيَ يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خُلَّةٌ وَلَا شَفَـٰعَةٌ ۗ وَٱلْكَـٰفِرُونَ هُمُ ٱلظَّـٰلِمُونَ﴾ [البقرة: 254].

وَالشَّفَاعَةُ الْمُثْبَتَةُ: هِيَ الَّتِي تُطْلَبُ مِنَ اللهِ، وَالشَّافِعُ مُكَرَّمٌ بِالشَّفَاعَةِ، وَالْمَشْفُوعِ لَهُ مَنْ رَضِيَ اللهُ قَوْلَهُ وَعَمَلَهُ بَعْدَ الْإِذْنِ، كَمَا قَالَ تَعَالَىٰ: ﴿مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ ۚ﴾ [البقرة: 255].

Scanné avec CamScanner

Il y a deux types d'intercession:

1- Une intercession rejetée par la religion

2- Une intercession admise et établie par la religion

L'intercession rejetée par la religion est celle réclamée auprès d'un autre qu'Allah là où seul Allah est en mesure de répondre à notre besoin.

Pour preuve, les Paroles du Très Haut: ﴾*Ô vous qui croyez! Dépensez une partie de ce que Nous vous avons accordé avant la venue d'un Jour où il n'y aura ni rançon, ni amitié, ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes*﴿[6]. **Quant à l'intercession admise par la religion, il s'agit de celle demandée auprès Allah. Allah honore alors celui qui intercède auprès de Lui en acceptant son intercession, mais celui qui bénéficie de l'intercession, après qu'Allah l'ait autorisé, doit être de ceux dont les paroles et les actes sont agréés par Allah. Ainsi, le Très Haut dit:** ﴾*Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission*﴿[7].

[6] Sourate *La vache* (*Al-baqara*), verset 254.
[7] Sourate *La vache* (*Al-baqara*), verset 255.

Scanné avec CamScanner

وَالْقَاعِدَةُ الثَّالِثَةُ:

أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ ظَهَرَ عَلَىٰ أُنَاسٍ مُتَفَرِّقِينَ فِي عِبَادَاتِهِمْ: مِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ الْمَلَائِكَةَ. وَمِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ الْأَنْبِيَاءَ وَالصَّالِحِينَ. وَمِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ الْأَشْجَارَ وَالْأَحْجَارَ. وَمِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ الشَّمْسَ وَالْقَمَرَ. وَقَاتَلَهُمْ رَسُولُ اللهِ ﷺ وَلَمْ يُفَرِّقْ بَيْنَهُمْ.

وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَىٰ: ﴿وَقَٰتِلُوهُمۡ حَتَّىٰ لَا تَكُونَ فِتۡنَةٞ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ كُلُّهُۥ لِلَّهِۚ﴾ [الأنفال: 39].

Scanné avec CamScanner

Le troisième principe:

Le Prophète ﷺ fut suscité à des gens qui professaient des cultes différents les uns des autres: certains adoraient les anges, d'autres les arbres et les pierres, d'autres encore le soleil et la lune. Le Messager d'Allah ﷺ les combattit donc sans faire la moindre distinction entre eux, comme le prouvent les Paroles du Très Haut: ﴾*Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition [le "chirk"] et que le culte soit exclusivement rendu à Allah*﴿[8].

[8] Sourate *Le butin* (*Al-Anfâl*), verset 39.

Scanné avec CamScanner

وَدَلِيلُ الشَّمْسِ وَالْقَمَرِ قَوْلُهُ تَعَالَىٰ: ﴿وَمِنْ ءَايَـٰتِهِ ٱلَّيْلُ وَٱلنَّهَارُ وَٱلشَّمْسُ وَٱلْقَمَرُ ۚ لَا تَسْجُدُواْ لِلشَّمْسِ وَلَا لِلْقَمَرِ وَٱسْجُدُواْ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَهُنَّ إِن كُنتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ﴾ [فصلت: 37].

وَدَلِيلُ المَلَائِكَةِ قَوْلُهُ تَعَالَىٰ: ﴿وَلَا يَأْمُرَكُمْ أَن تَتَّخِذُواْ ٱلْمَلَـٰٓئِكَةَ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ أَرْبَابًا﴾ [آل عمران: 80].

وَدَلِيلُ الْأَنْبِيَاءِ قَوْلُهُ تَعَالَىٰ: ﴿وَإِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَـٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ءَأَنتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ ٱتَّخِذُونِى وَأُمِّىَ إِلَـٰهَيْنِ مِن دُونِ ٱللَّهِ ۖ قَالَ سُبْحَـٰنَكَ مَا يَكُونُ لِىٓ أَنْ أَقُولَ مَا لَيْسَ لِى بِحَقٍّ ۚ إِن كُنتُ قُلْتُهُۥ فَقَدْ عَلِمْتَهُۥ ۚ تَعْلَمُ مَا فِى نَفْسِى وَلَآ أَعْلَمُ مَا فِى نَفْسِكَ ۚ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّـٰمُ ٱلْغُيُوبِ﴾ [المائدة: 116].

Scanné avec CamScanner

Quant à la preuve concernant le soleil et la lune, il s'agit des Paroles du Très Haut: ﴾*Et, parmi Ses signes: la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez*﴿[9].

Et, au sujet des anges, la preuve réside dans Ses Paroles: ﴾*Il ne vous commande pas de prendre pour seigneurs les anges et les prophètes*﴿[10].

S'agissant des prophètes, la preuve se trouve dans Ses Paroles: ﴾*Et, lorsque Allah dira: "Ô Jésus, fils de Marie! Est-ce toi qui as dit aux hommes: "Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?" Il répondra: "Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire. Si je l'avais dit, Tu l'aurais su. Tu sais ce qui est en moi et je ne sais pas ce qui est en Toi. Car, en vérité, Tu connais parfaitement ce qui est inconnu*﴿[11].

---

[9] Sourate *Les versets détaillés* (*Foussilat*), verset 37.
[10] Sourate *La famille d'Imran* (*Al 'Imran*), verset 80.
[11] Sourate *La table servie* (*Al-mâïda*), verset 116.

Scanné avec CamScanner

وَدَلِيلُ الصَّالِحِينَ قَوْلُهُ تَعَالَىٰ: ﴿أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدۡعُونَ يَبۡتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلۡوَسِيلَةَ أَيُّهُمۡ أَقۡرَبُ وَيَرۡجُونَ رَحۡمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓۚ إِنَّ عَذَابَ رَبِّكَ كَانَ مَحۡذُورٗا﴾ [الإسراء: 57].

وَدَلِيلُ الْأَشْجَارِ وَالْأَحْجَارِ قَوْلُهُ تَعَالَىٰ: ﴿أَفَرَءَيۡتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلۡعُزَّىٰ ۝١٩ وَمَنَوٰةَ ٱلثَّالِثَةَ ٱلۡأُخۡرَىٰٓ﴾ [النجم: 19، 20]،

وَحَدِيثُ أَبِي وَاقِدٍ اللَّيْثِيِّ ﷺ قَالَ: «خَرَجْنَا مَعَ النَّبِيِّ ﷺ إِلَىٰ حُنَيْنٍ وَنَحْنُ حُدَثَاءُ عَهْدٍ بِكُفْرٍ، وَلِلْمُشْرِكِينَ سِدْرَةٌ يَعْكُفُونَ عِنْدَهَا وَيَنُوطُونَ بِهَا أَسْلِحَتَهُمْ يُقَالُ لَهَا ذَاتُ أَنْوَاطٍ. فَمَرَرْنَا بِسِدْرَةٍ فَقُلْنَا: يَا رَسُولَ اللهِ اجْعَلْ لَنَا ذَاتَ أَنْوَاطٍ، كَمَا لَهُمْ ذَاتُ أَنْوَاطٍ». الْحَدِيثُ.

Scanné avec CamScanner

La preuve concernant les "saints" réside dans les Paroles d'Allah ﷻ: ﴿*Ceux qu'ils invoquent recherchent eux-mêmes le moyen de se rapprocher de leur Seigneur, à qui sera le plus proche de Lui. Ils espèrent Sa miséricorde et redoutent Son châtiment*﴾[12].

Enfin, la preuve concernant les arbres et les pierres: ﴿*Que vous en semble d'Al-Lât et d'Al-'Ouzza, ainsi que l'autre, Manât, la troisième?*﴾[13]. Ainsi que le hadith d'AbuWâqid Al-Laythi ﷺ qui rapporte: "Nous prîmes le chemin de Hounayn en compagnie du Prophète ﷺ alors que nous venions d'embrasser l'islam. A cette époque, les polythéistes avaient un jujubier (*sidr*), nommé "l'arbre auquel on accroche" auprès duquel ils se rendaient sans cesse et auquel ils suspendaient leurs armes. Nous sommes alors passés devant un jujubier et nous avons dit: "*Ô Messager d'Allah! Désigne-nous, comme eux, un arbre auquel nous puissions accrocher [nos armes]...*[14]".

---

[12] Sourate *Le voyage nocturne* (*Al-isrâ'*), verset 57.
[13] Sourate *L'étoile* (*An-najm*), versets 19-20.
[14] Le hadith est rapporté par Tirmidhî kitâb al fitan au chapitre vous suivrez les traces de ceux qui vous ont précédé. Et rapporté par Ahmadqu'Allah lui fasse miséricorde dans le musnad al ansâr(no.21390selon la numérotation ihya at-turath). Le hadith est jugé authentique par Al-Albânî dans sahîh al-jâmi'(1/674no360 éd.almaktab alislami) et il l'a indiqué dans almichkât no5408 et dans alsunna no76

Scanné avec CamScanner

الْقَاعِدَةُ الرَّابِعَةُ:

أَنَّ مُشْرِكِي زَمَانِنَا أَغْلَظُ شِرْكًا مِنَ الْأَوَّلِينَ، لِأَنَّ الْأَوَّلِينَ يُشْرِكُونَ فِي الرَّخَاءِ وَيُخْلِصُونَ فِي الشِّدَّةِ، وَمُشْرِكُو زَمَانِنَا شِرْكُهُمْ دَائِمًا فِي الرَّخَاءِ وَالشِّدَّةِ.

وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَىٰ: ﴿ فَإِذَا رَكِبُوا۟ فِى الْفُلْكِ دَعَوُا۟ اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ فَلَمَّا نَجَّاهُمْ إِلَى الْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ﴾ [العنكبوت: 65].

تَمَّتْ، وَصَلَّىٰ اللهُ عَلَىٰ سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ وَآلِهِ وَصَحْبِهِ وَسَلَّم.

Scanné avec CamScanner

Le quatrième principe:

Les polythéistes vivant à notre époque sont pires, dans leur "*chirk*", que les premiers idolâtres. En effet, s'il est vrai que les premiers polythéistes associaient d'autres divinités à Allah dans l'aisance, en revanche ils Lui vouaient un culte exclusif en cas de malheur et de difficultés. Par contre, les polythéistes de notre époque s'en rendent coupable de façon continue et ininterrompue que ce soit dans l'aisance ou dans l'adversité. Pour preuve, les Paroles du Très Haut:

﴾Lorsqu'ils montent sur un bateau, ils invoquent Allah, Lui rendant un culte exclusif. Puis, une fois qu'Il les a sauvés en les ramenant sur la terre ferme, ils Lui attribuent des associés﴿ [15]**.**

Fin. Que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre prophète Muhammad, sur sa famille et ses compagnons.

---

[15] Sourate *L'araignée* (*Al-'ankabout*), verset 65.

Scanné avec CamScanner

Le commentaire du livre

LES 4 REGLES

شرح القَوَاعِد الأُرْبَع

Avec les commentaires de cheikh Najmi

D'après l'œuvre originale de cheikh Muhammad 'Abd Al-Wahab

Scanné avec CamScanner

Texte original

بسم الله الرحمن الرحيم

« J'implore Allah, le Généreux, le Seigneur du Trône immense, qu'Il te prenne sous sa protection ici-bas comme dans l'au-delà, de te bénir où que tu sois et de te placer au nombre de ceux qui, lorsqu'ils reçoivent une faveur, se montrent reconnaissants, lorsqu'ils sont éprouvés, font preuve de patience et, lorsqu'ils commettent un péché, implorent le pardon d'Allah. Car ces trois qualités sont les clefs du bonheur. »

Commentaire

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et que les éloges d'Allah et Son salut soient sur notre prophète Muhammad, sur sa famille et ses compagnons. Au cours du douzième siècle de l'hégire, Allah a donc envoyé aux hommes le Cheikh Muhammad ibn 'Abd Al-Wahhâb qui lança, dans le Najd, son Appel à l'affirmation de l'Unicité d'Allah (*tawhîd*) et à qui Allah destina la victoire après un combat long et acharné. Durant cette période, le Cheikh multiplia les écrits et combattit les polythéistes jusqu'au jour où ils adhérèrent à la religion d'Allah, retournèrent à Lui et

Scanné avec CamScanner

affirmèrent Son Unicité. Au nombre de ses écrits les plus profitables figurent *Les trois fondements*, *Le livre de l'Unicité* (*Kitâb at-tawhîd*), *Lever les ambiguïtés* (*Kachf ach-choubouhât*) et, le livre que nous nous proposons d'étudier aujourd'hui: *Les quatre principes* (*Al-qawâ'id al-arba'a*).

« J'implore Allah, le Généreux, le Seigneur du Trône immense, de te prendre pour ami et d'être ton allié ici-bas comme dans l'au-delà, de te bénir où que tu sois et de te placer au nombre de ceux qui, lorsqu'ils reçoivent une faveur, se montrent reconnaissants, lorsqu'ils sont éprouvés, font preuve de patience et, lorsqu'ils commettent un péché, implorent le pardon d'Allah. Car ces trois qualités sont les clefs du bonheur: »

Quelle merveilleuse invocation! Y a-t-il plus belle invocation! Car celui qu'Allah prend sous sa protection ici-bas et dans l'au-delà gagnera forcément son salut et jouira d'un rang élevé auprès de Lui. Allah l'honorera généreusement en l'accueillant au Paradis, demeure de la vie éternelle où il ne connaîtra ni la mort, ni la maladie, ni la décrépitude, mais restera éternellement jeune et en bonne santé. Si Allah te prend sous Sa protection dans ce monde, Il te facilitera l'acquisition de la science authentique, celle tirée du Livre et de la Sounna et t'aidera à la mettre en pratique. Et s'Il te prend pour ami dans l'autre monde, Il te préservera du châtiment et te destinera à la béatitude éternelle. Le monde intermédiaire entre la vie et la mort (*barzakh*) sera pour toi une jouissance et ensuite tu gagneras le droit d'entrer au Paradis. De même, s'Il te bénit où que tu sois, te seront facilitées les œuvres

Scanné avec CamScanner

pieuses, celles exclusivement vouées à Allah ﷻ, celles que tout être vertueux désire accomplir et qui lui vaudront le bien dans les trois mondes: ici-bas, dans le "*barzakh*" et dans l'autre monde. L'auteur a également prononcé cette invocation pour toi: "**...et de te placer au nombre de ceux qui, lorsqu'ils reçoivent une faveur, se montrent reconnaissants, lorsqu'ils sont éprouvés, font preuve de patience et, lorsqu'ils commettent un péché, implorent le pardon d'Allah. Car ces trois qualités sont les clefs du bonheur**". Ce sont là les clefs qui permettent d'ouvrir la porte du bonheur parfait, car Allah récompense ceux qui se montrent reconnaissants en leur ajoutant de Ses bienfaits et accorde à ceux qui font preuve de patience une récompense tellement énorme que nul ne peut la cerner ou en évaluer l'ampleur. Ainsi, de source sûre, le Prophète ﷺ, parmi les paroles qu'il rapporte de son Seigneur, a dit: "Chaque bonne action de l'homme est multipliée par dix et jusqu'à sept cents fois, voire plus selon la volonté d'Allah. Allah ﷻ dit: "Sauf le jeûne, il M'appartient, et Je Me charge de le récompenser. Celui qui jeûne s'abstient d'assouvir ses désirs et de manger pour Moi"[16]. "**...et, lorsqu'ils commettent un péché, implorent le pardon d'Allah**": ils tombent dans le péché à cause de leur nature humaine qui les pousse à commettre ce que les hommes commettent en général comme péchés, qu'ils en soient conscients ou pas. Mais Allah ﷻ a

---

[16] Le hadith est rapporté par l'imam Al-Boukhari dans la partie [de son *Sahîh*] consacrée au jeûne, chapitre: *Faut-il dire: "Je jeûne" à celui qui nous insulte?*, dans la partie consacrée à l'habillement, chapitre: *Ce qui est rapporté sur le musc*, dans la partie consacrée au "*tawhîd*", chapitres: *La Parole d'Allah le Très Haut: ﴿Ils voudraient changer la Parole d'Allah﴾ [La Victoire, v. 15]* et *Ce que le Prophète ﷺ rapporte de son Seigneur*. L'imam Muslim , dont c'est la version, le rapporte dans la partie [de son *Sahîh*] consacrée au jeûne, chapitre: *Le mérite du jeûne.*

Scanné avec CamScanner

promis – et Il tient toujours Ses promesses – qu'Il pardonnerait à quiconque Lui demanderait pardon et qu'Il accueillerait le repentir de quiconque se repentirait. Ainsi, le Prophète, parmi les paroles qu'il rapporte de son Seigneur (*hadîth qoudsi*), a dit: "*Ô Mes serviteurs! Je Me Suis interdit à Moi-même l'injustice et Je l'ai interdite entre vous, ne soyez donc pas injustes les uns envers les autres… Ô Mes serviteurs! Vous péchez de nuit comme de jour et Moi J'absous tous les péchés, demandez-Moi donc l'absolution et Je vous absoudrai. Ô Mes serviteurs…*"[17]. Puis, l'auteur nous informe, à la fin de cette invocation, que ces trois qualités sont les clefs du bonheur, avant d'entrer dans le vif du sujet en disant:

Texte original

« Sache – qu'Allah t'indique la voie de Son obéissance – que la religion d'Abraham, "*al-hanîfiyya*", consiste à adorer Allah Seul, en Lui vouant un culte exclusif et sincère, conformément aux Paroles du Très Haut: »

وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾

﴾Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent﴿ **[18].**

[17] Le hadith est rapporté par l'imam Muslim dans la partie [de son *Sahîh*] intitulée *La piété et le maintien des liens du sang*, chapitre: *L'interdiction d'être injuste.*
[18] Sourate *Qui éparpillent* (*Ad-dhâriyât*), verset 56.

Commentaire

Telle est donc l'adoration digne de ce nom, celle grâce à laquelle l'adorateur d'Allah obtient une récompense abondante et un bien immense. Quant à celui dont le culte n'est pas pur [littéralement: "celui qui mélange"], puisqu'il adore à la fois Allah et d'autres que Lui, son adoration ne peut être considérée comme étant vouée à Allah. Ainsi, parmi les paroles qu'il rapporte de son Seigneur, le Prophète ﷺ a dit: "*Allah le Très Haut dit: "Je Suis Celui qui se passe le plus d'associés. Celui, donc, qui accomplit un acte dans lequel il M'associe à un autre que Moi, Je l'abandonne lui et son association (chirk)*""[19]. Puis, pour preuve de ce qu'il avance, il cita les Paroles d'Allah ﷻ: ﴾***Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent***﴿. De ce verset, l'on déduit que les djinns et les hommes n'ont été créés que pour l'adoration d'Allah. Allah a donc créé Ses serviteurs afin qu'ils L'adorent et leur a promis Son pardon et le Paradis s'ils Lui vouent leur culte, comme l'indique le hadith rapporté par Mou'âdh ibn Jabal, selon qui le Prophète ﷺ lui a dit: "*Ô Mou'âdh! Connais-tu le droit d'Allah sur Ses serviteurs et le droit de Ses serviteurs sur Lui?" Je répondis: "Allah et Son Messager le savent mieux". Il dit: "Le droit d'Allah sur Ses serviteurs est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer [dans Son adoration], et le droit de Ses serviteurs sur Lui est qu'Il ne châtie pas celui qui ne Lui attribue aucun associé". Je demandai: "Ô Messager d'Allah! Puis-je en annoncer la nouvelle aux gens?" "Non, répondit-il,*

[19] Il est rapporté par Muslim, d'après le récit d'AbuHourayra ﷺ, dans la partie [de son *Sahîh*] intitulée *L'ascèse et l'attendrissement des cœurs* (*Ar-raqâïq*), chapitre: *Celui qui, dans ses œuvres, associe un autre à Allah.*

Scanné avec CamScanner

car ils se reposeraient [sur cela et cesseraient d'œuvrer]" [20]. Ce verset[21] prouve clairement qu'Allah a créé les djinns et les hommes avec un dessein: les éprouver en leur imposant des commandements et des interdits et par d'autres moyens destinés à les détourner de l'obéissance à Allah ﷻ. Celui sur qui ces moyens produisent leurs effets et qui délaisse l'adoration d'Allah sera du nombre des perdants, alors que celui qui se consacre à l'adoration de son Seigneur, sans oublier de prendre de ce monde ce qui l'aidera à accomplir ses obligations religieuses, il gagnera son salut. Mais le succès ne vient que d'Allah.

Texte original

« Maintenant que tu sais qu'Allah t'a créé pour que tu L'adores, sache que l'adoration n'est digne de ce nom que si elle est accompagnée du "*tawhîd*", de même que la prière n'est digne de ce nom qu'avec la purification. Donc, si le "*chirk*" s'insinue dans l'acte d'adoration, celui-ci est corrompu, à l'image de la pureté rituelle de celui qui a perdu ses ablutions. »

---

[20] Le hadith est rapporté par Al-Boukhâri, dont c'est la version, dans la partie [de son *Sahîh*] consacrée au djihad et au voyage, chapitre: *Le nom du cheval et de l'âne*, dans la partie consacrée à l'habillement, chapitre: *L'homme qui monte en croupe derrière un autre*, dans la partie intitulée: *La demande d'autorisation (al-isti'dhân)*, chapitre: *Celui qui répond par "A ton service (Labbayka wa sa'dayka)"*, dans la partie intitulée: *L'attendrissement des cœurs (Ar-riqâq)*, chapitre: *Celui qui s'emploie à obéir à Allah* et dans la partie consacrée au "*tawhîd*", chapitre: *Ce qui est rapporté de l'appel du Prophète ﷺ à sa communauté afin qu'elle affirme l'Unicité d'Allah ﷻ*. Il est également rapporté par Muslim dans la partie [de son *Sahîh*] consacrée à la foi, chapitre: *La preuve irréfutable que celui qui meurt en croyant à l'Unicité d'Allah entrera au Paradis.*

[21] C'est-à-dire les Paroles d'Allah ﷻ: ﴾Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent﴿.

Scanné avec CamScanner

Commentaire

Le Cheikh donne ici un exemple concret qui permet de comprendre une notion abstraite. Le "*chirk*" annule l'acte d'adoration de la même manière que perdre ses ablutions annule la pureté rituelle (*tahâra*). Par conséquent, quiconque introduit le "*chirk*" dans son adoration l'aura corrompue, celle-ci ne sera plus valable et il n'en tirera aucun profit. De même, perdre ses ablutions annule la pureté rituelle, que l'adorateur soit debout en prière ou en dehors de la prière. Il doit mettre un terme à sa prière s'il était en train de prier ou ne pas l'entamer s'il ne priait pas encore. Si, malgré cela, il débute sa prière, il est considéré comme un fou qui a perdu la raison, à l'image de celui qui espère que son acte d'adoration sera valable alors qu'il est accompagné du "*chirk*" majeur. Et combien de versets coraniques témoignent de cela: Allah ﷻ dit:

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ۚ وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱفْتَرَىٰٓ إِثْمًا عَظِيمًا ﴿٤٨﴾

﴿***En vérité, Allah ne pardonne pas qu'on lui associe quoi que ce soit [dans Son adoration]. Mais, Il pardonne à qui Il veut des péchés moins graves***﴾[22]. Et, par la bouche de Jésus, fils de Marie, Il dit :

[22] Sourate *Les femmes* (*An-nisâ'*), verset 48.

Scanné avec CamScanner

يَـٰبَنِىٓ إِسۡرَـٰٓءِيلَ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمۡۖ إِنَّهُۥ مَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدۡ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِ ٱلۡجَنَّةَ وَمَأۡوَىٰهُ ٱلنَّارُۖ وَمَا لِلظَّـٰلِمِينَ مِنۡ أَنصَارٍ ﴿٧٢﴾

﴾***Ô fils d'Israël! Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. Allah interdit le Paradis à quiconque attribue des associés à Allah, et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes il n'y aura pas de défenseurs***﴿[23]. Et, Allah dit à son prophète Muhammadﷺ:

وَلَقَدۡ أُوحِىَ إِلَيۡكَ وَإِلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِكَ لَئِنۡ أَشۡرَكۡتَ لَيَحۡبَطَنَّ عَمَلُكَ وَلَتَكُونَنَّ مِنَ ٱلۡخَـٰسِرِينَ ﴿٦٥﴾

﴾***En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: "Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera assurément vaine et tu seras très certainement du nombre des perdants"***﴿[24].

Et, après avoir mentionné les prophètes dans la sourate *Les bestiaux*, Allah ﷻ dit:

ذَٰلِكَ هُدَى ٱللَّهِ يَهۡدِى بِهِۦ مَن يَشَآءُ مِنۡ عِبَادِهِۦۚ وَلَوۡ أَشۡرَكُواْ لَحَبِطَ عَنۡهُم مَّا كَانُواْ يَعۡمَلُونَ ﴿٨٨﴾

---

[23] Sourate *La table servie* (*Al-mâïda*), verset 72.
[24] Sourate *Les groupes* (*Az-zoumar*), verset 65.

Scanné avec CamScanner

﴾*Telle est la direction (houdâ) d'Allah par laquelle Il guide qui Il veut parmi Ses serviteurs. Mais, s'ils avaient attribué des associés à Allah, alors toutes leurs œuvres auraient été vaines*﴿[25].

Texte original

« Puisque tu sais que le "*chirk*" corrompt l'acte d'adoration lorsqu'il se mêle à lui, qu'il rend les œuvres vaines et qu'il vaudra à son auteur l'Enfer pour l'éternité, tu auras compris qu'il s'agit là de la chose la plus importante qu'il t'est demandé de connaître, en espérant qu'Allah te sauvera de ce piège que constitue le "*chirk*" dont le Très Haut dit: »

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ وَمَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱفۡتَرَىٰٓ إِثۡمًا عَظِيمًا ﴿٤٨﴾

﴾*En vérité, Allah ne pardonne pas qu'on lui associe quoi que ce soit [dans Son adoration]. Mais, Il pardonne à qui Il veut des péchés moins graves*﴿[26].

« Et ce, par la connaissance de quatre principes qu'Allah a mentionnés dans Son Livre. <u>Le premier principe</u> : Sache que les mécréants que combattait le Messager d'Allah ﷺ

[25] Sourate *Les bestiaux* (*Al-an'âm*), verset 88.
[26] Sourate *Les femmes* (*An-nisâ'*), verset 48.

Scanné avec CamScanner

reconnaissaient qu'Allah est le Créateur qui dispense Ses bienfaits aux hommes et dirige Sa Création. Pourtant, cette croyance ne faisait pas d'eux des musulmans, comme le prouvent les Paroles du Très Haut: »

قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَـٰرَ وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۚ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣١﴾

﴾Dis: "Qui donc vous procure la nourriture du ciel et de la terre? Qui dispose de l'ouïe et de la vue? Qui fait sortir le vivant du mort? Qui fait sortir le mort du vivant? Qui dirige toutes choses?" Ils répondront: "C'est Allah!" Dis: "Ne le craindrez-vous donc pas?﴿[27]**.**

Commentaire

Selon ce principe, personne ne devient musulman par la simple affirmation de l'Unicité d'Allah en tant que Seigneur (*tawhîd ar-rouboubiyya*). Par conséquent, celui qui reconnaît qu'Allah est le Seigneur de toutes choses, qu'Il est le Créateur qui dispense Ses bienfaits aux hommes et dirige ce monde, qu'Il est Celui qui fait vivre et qui fait mourir, qui décrète la bonne santé ou la maladie,

[27] Sourate *Jonas* (*Younous*), verset 31.

Scanné avec CamScanner

qui rend riche ou pauvre, heureux ou malheureux, n'est pas pour autant un musulman. En effet, le Messager d'Allahﷺ combattit les polythéistes. Il rendit leur sang licite, il s'empara de leurs biens en tant que butin et il captura leurs femmes et leurs enfants. Pourtant, tous reconnaissaient qu'Allah est le Créateur qui dispense Ses bienfaits aux hommes et dirige toutes choses dans Sa Création. Mais, cette croyance ne leur fut d'aucune utilité car ils adoraient d'autres divinités avec Allah, ne croyaient pas à la mission prophétique de Muhammadﷺ, reniaient la Résurrection et ne croyaient pas au Coran, prétendant qu'il s'agissait de sorcellerie ou de magie. Ainsi, quiconque croyait à l'une de ces choses ou à certaines d'entre elles, il reniait les autres. Il était donc considéré comme un mécréant dont le sang et les biens devenaient licites après que les preuves de sa mécréance lui avaient été exposées. Par conséquent, quiconque croit qu'Allah est le Seigneur de toutes choses, croit en la mission de Muhammadﷺ et en la vie après la mort, mais affirme, dans le même temps, qu'il est licite de faire appel à des intermédiaires entre les hommes et Allahﷻ que l'on invoque en dehors d'Allah en prétendant qu'ils intercèdent auprès de Lui en faveur des hommes, celui-ci voit sa prière (*salât*) rejetée. De même son jeûne, son aumône légale (*zakât*), son hadj et toute autre œuvre pieuse, ne seront pas acceptés, conformément aux Paroles d'Allahﷻ:

قَدْ قَالَهَا ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ فَمَآ أَغْنَىٰ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿٥٠﴾

﴿En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: "Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera assurément vaine et

Scanné avec CamScanner

tu seras très certainement du nombre des perdants"﴿[28]. Et le succès ne vient que d'Allah.

Texte original

« Le second principe : Sache qu'ils disent: "Nous les invoquons et nous nous tournons vers eux uniquement pour qu'ils nous rapprochent d'Allah et afin de bénéficier de leur intercession auprès de Lui". La preuve concernant leur premier argument se trouve dans les Paroles du Très Haut: »

وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُواْ مِن دُونِهِۦٓ أَوۡلِيَآءَ مَا نَعۡبُدُهُمۡ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلۡفَىٰٓ إِنَّ ٱللَّهَ يَحۡكُمُ بَيۡنَهُمۡ فِي مَا هُمۡ فِيهِ يَخۡتَلِفُونَۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهۡدِي مَنۡ هُوَ كَٰذِبٞ كَفَّارٞ ﴿٣﴾

﴾*Ceux qui prennent des maîtres et protecteurs en dehors de Lui disent: "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah". En vérité, Allah jugera entre eux et tranchera leurs différends. Allah ne guide pas celui qui est menteur et profondément mécréant*﴿[29].

« Quant à la preuve concernant l'intercession, elle réside dans Ses Paroles: »

---

[28] Sourate *Les groupes* (Az-zoumar), verset 65.
[29] Sourate *Les groupes* (Az-zoumar), verset 3.

Scanné avec CamScanner

وَيَعۡبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمۡ وَلَا يَنفَعُهُمۡ وَيَقُولُونَ

هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِۚ

﴿*Et, ils adorent, en dehors d'Allah, ce qui ne peut ni leur nuire, ni leur être utile. Ils disent: "Voilà nos intercesseurs auprès d'Allah"*﴾[30].

« Il y a deux types d'intercession:

- **La première : une intercession rejetée par la religion**
- **La deuxième : une intercession admise et établie par la religion**

L'intercession rejetée par la religion est celle réclamée auprès d'un autre qu'Allah là où seul Allah est en mesure de répondre à notre besoin. Pour preuve, les Paroles du Très Haut: »

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَنفِقُواْ مِمَّا رَزَقۡنَٰكُم مِّن قَبۡلِ أَن يَأۡتِيَ يَوۡمٞ لَّا بَيۡعٞ فِيهِ

وَلَا خُلَّةٞ وَلَا شَفَٰعَةٞۗ وَٱلۡكَٰفِرُونَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٢٥٤﴾

﴿*Ô vous qui croyez! Dépensez une partie de ce que Nous vous avons accordé avant la venue d'un Jour où il n'y aura ni rançon,*

[30] Sourate *Jonas* (*Younous*), verset 18.

Scanné avec CamScanner

ni amitié, ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes﴿[31].

« Quant à l'intercession admise par la religion, il s'agit de celle demandée auprès Allah. Allah honore alors celui qui intercède auprès de Lui en acceptant son intercession, mais celui qui bénéficie de l'intercession, après qu'Allah l'ait autorisé, doit être de ceux dont les paroles et les actes sont agréés par Allah. Ainsi, le Très Haut dit: »

مَن ذَا ٱلَّذِى يَشۡفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذۡنِهِۦ

﴾***Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission***﴿[32].

Commentaire

Ce principe nous enseigne que les polythéistes n'adoraient pas ces fausses divinités sous prétexte qu'elles auraient créé ce monde, auraient dispensé leurs bienfaits à ceux qui s'y trouvent, feraient vivre et mourir ou feraient descendre la pluie du ciel et pousser les plantes de la terre. Ils ne croyaient pas qu'elles avaient pouvoir sur ces choses mais ils justifiaient leur culte de ces idoles en affirmant qu'elles intercédaient pour eux auprès d'Allah. Ils disaient: ﴾"*Nous ne les adorons que pour qu'ils nous*

[31] Sourate *La vache* (*Al-baqara*), verset 254.
[32] Sourate *La vache* (*Al-baqara*), verset 255.

Scanné avec CamScanner

rapprochent d'Allah"﴾, mais aussi: ﴿*Ils disent: "Voilà nos intercesseurs auprès d'Allah"*﴾.

Donc, pas un seul d'entre eux ne croyait que ces divinités pouvaient créer quelque chose, dispenser un bienfait, faire vivre ou mourir. Pourtant, nous devons avoir la certitude que ces gens, qui professaient de telles croyances, furent combattus par le Messager d'Allah ﷺ qui déclara leur sang licite, s'empara de leurs biens en tant que butin et fit prisonniers leurs femmes et leurs enfants. De ce qui précède, nous déduisons que ceux qui, à notre époque, adorent d'autres qu'Allah en prétendant que leur "sainteté" (*walâya*) les rend plus proches d'Allah que quiconque ou bien qu'Allah ne rejettera jamais leur intercession et leur demande, doivent être considérés comme des polythéistes coupables de polythéisme majeur excluant de la communauté musulmane. En sachant qu'il y a deux types d'intercession:

1- Une intercession rejetée par la religion

2- Une intercession admise et établie par la religion

L'intercession rejetée par la religion est celle réclamée auprès d'un autre qu'Allah indépendamment de tout lien avec Allah, alors que l'intercession admise par la religion est celle demandée auprès d'Allah. Cette dernière n'est d'ailleurs valable qu'à deux conditions:

1. Qu'elle soit demandée auprès d'Allah ﷻ et personne d'autre. Allah le Très Haut dit:

Scanné avec CamScanner

مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ

﴾*Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission*﴿[33].

2. Que le bénéficiaire de l'intercession soit au nombre de ceux qu'Allah a autorisés à bénéficier de l'intercession des autres: il doit être un vrai monothéiste (*mouwahhid*). Ainsi, AbuHourayraﷺ demanda au Prophèteﷺ: "*Qui bénéficiera le plus de ton intercession le Jour de la Résurrection?*" Il répondit: "*Je pensais bien, AbuHourayra, que personne avant toi ne m'interrogerait sur ce hadith, compte tenu du vif intérêt pour les hadiths que j'ai entrevu en toi. Sache que celui qui bénéficiera le plus de mon intercession le Jour de la Résurrection est celui qui, du fond du cœur, sincèrement, aura dit: "Il n'y a de divinité qu'Allah (lâ ilâha illallâh)*"[34]. Par ailleurs, les textes indiquent qu'Allah accordera aux intercesseurs l'autorisation d'intercéder en faveur de gens qui auront été carbonisés. Ils les feront sortir du Feu puis les feront entrer au Paradis où ils les placeront dans le Fleuve de la vie. Là, ils pousseront aussi rapidement que la graine qui germe dans le lit d'un torrent[35]. Il ne convient donc pas, cela est même interdit, de demander l'intercession auprès d'un autre qu'Allah. Au contraire, il convient de la demander à Allah, conformément aux Paroles d'Allahﷻ: ﴾*Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa*

---

[33] Sourate *La vache* (*Al-baqara*), verset 255.

[34] Le hadith est rapporté par Al-Boukhâri dans la partie [de son *Sahîh*] consacrée à la science religieuse (*al-'ilm*), chapitre: *Le vif intérêt porté au hadith*.

[35] Comme l'indique le hadith rapporté par Al-Boukhari dans la partie [de son *Sahîh*] intitulée *L'attendrissement des cœurs* (*Ar-riqâq*), chapitre: *La description du Paradis et de l'Enfer* et par Muslim, d'après AbuSaïd Al-Khoudri ﷺ, dans un long hadith de la partie [de son *Sahîh*] consacrée à la foi, chapitre: *La connaissance de la manière dont se fera la vision.*

Scanné avec CamScanner

permission). En outre, les textes[36] indiquent qu'Allah fera sortir du Feu des musulmans, qui pourtant n'auront accompli aucun bien, après l'intercession des intercesseurs. Il les fera sortir en prenant trois poignées[37]. C'est pourquoi, il convient de demander l'intercession auprès d'Allah Seul. Et le succès ne vient que d'Allah.

Texte original

« Le troisième principe: Le Prophète ﷺ fut suscité à des gens qui professaient des cultes différents les uns des autres: certains adoraient les anges, d'autres les arbres et les pierres, d'autres encore le soleil et la lune. Le Messager d'Allah ﷺ les combattit donc sans faire la moindre distinction entre eux, comme le prouvent les Paroles du Très Haut: »

[36] Comme l'indique le hadith dont les références viennent d'être données mais aussi le hadith cité par l'imam Ahmad dans son *Mousnad* (n°11514 selon le classement de *Ihyâ' at-tourâth*), selon le récit d'AbuSaïd Al-Khoudri ﷺ et en ces termes: "Allah dira: "Les anges ont intercédé, les prophètes ont intercédé et les croyants ont intercédé. Reste donc le plus miséricordieux des miséricordieux. Il prendra alors une poignée – ou, a-t-il dit: deux poignées – des gens de l'Enfer qui n'auront accompli aucun bien pour l'amour d'Allah et qui auront été carbonisés. Puis, ils seront menés vers une eau appelée l'Eau de la vie qui sera versée sur eux. Ils pousseront alors aussi rapidement que la graine qui germe dans le lit d'un torrent...". Quant à l'expression: "... en prenant trois poignées", elle a été rapportée à propos d'hommes qui, à la base, n'entreront pas en Enfer, comme l'indique le hadith rapporté notamment par l'imam At-Tirmidhi, d'après AbuOumâma Al-Bâhili ﷺ qui affirme que le Prophète ﷺ a dit: "Mon Seigneur m'a promis de faire entrer au Paradis soixante-dix mille personnes de ma communauté sans jugement, ni châtiment. Pour chaque millier, soixante-dix mille personnes, ainsi que trois des poignées de mon Seigneur". L'imam Al-Albâni a authentifié ce hadith dans *Sahîh al-jâmi'* (n°7111). Mais Allah sait mieux que quiconque.

[37] Le terme arabe que nous avons traduit par « poignée » désigne plus précisément la quantité que peut contenir le creux de la main [Note du traducteur].

Scanné avec CamScanner

وَقَٰتِلُوهُمْ حَتَّىٰ لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ لِلَّهِ

﴿Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition [le "chirk"] et que le culte soit exclusivement rendu à Allah﴾[38].

« Quant à la preuve concernant le soleil et la lune, il s'agit des Paroles du Très Haut: »

وَمِنْ ءَايَٰتِهِ ٱلَّيْلُ وَٱلنَّهَارُ وَٱلشَّمْسُ وَٱلْقَمَرُ ۚ لَا تَسْجُدُوا۟ لِلشَّمْسِ وَلَا لِلْقَمَرِ وَٱسْجُدُوا۟ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَهُنَّ إِن كُنتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ ﴿٣٧﴾

﴿Et, parmi Ses signes: la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez﴾[39].

« Et, au sujet des anges, la preuve réside dans Ses Paroles: »

وَلَا يَأْمُرَكُمْ أَن تَتَّخِذُوا۟ ٱلْمَلَٰٓئِكَةَ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ أَرْبَابًا

﴿Il ne vous commande pas de prendre pour seigneurs les anges et les prophètes﴾[40].

---

[38] Sourate *La vache* (*Al-baqara*), verset 193.
[39] Sourate *Les versets détaillés* (*Foussilat*), verset 37.
[40] Sourate *La famille d'Imran* (*Al 'Imran*), verset 80.

Scanné avec CamScanner

« S'agissant des prophètes, la preuve se trouve dans Ses Paroles: »

وَإِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ءَأَنتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ ٱتَّخِذُونِي وَأُمِّيَ إِلَٰهَيْنِ مِن دُونِ ٱللَّهِ ۖ قَالَ سُبْحَٰنَكَ مَا يَكُونُ لِيٓ أَنْ أَقُولَ مَا لَيْسَ لِي بِحَقٍّ ۚ إِن كُنتُ قُلْتُهُۥ فَقَدْ عَلِمْتَهُۥ ۚ تَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِي وَلَآ أَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِكَ ۚ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّٰمُ ٱلْغُيُوبِ ﴿١١٦﴾

﴾*Et, lorsque Allah dira: "Ô Jésus, fils de Marie! Est-ce toi qui as dit aux hommes: "Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?" Il répondra: "Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire. Si je l'avais dit, Tu l'aurais su. Tu sais ce qui est en moi et je ne sais pas ce qui est en Toi. Car, en vérité, Tu connais parfaitement ce qui est inconnu*﴿[41].

« La preuve concernant les "saints" réside dans les Paroles d'Allahﷻ: »

أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ ۚ إِنَّ عَذَابَ رَبِّكَ كَانَ مَحْذُورًا

[41] Sourate *La table servie* (*Al-mâïda*), verset 116.

Scanné avec CamScanner

﴾*Ceux qu'ils invoquent recherchent eux-mêmes le moyen de se rapprocher de leur Seigneur, à qui sera le plus proche de Lui. Ils espèrent Sa miséricorde et redoutent Son châtiment*﴿[42].

« Enfin, la preuve concernant les arbres et les pierres: »

أَفَرَءَيْتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلْعُزَّىٰ ﴿١٩﴾ وَمَنَوٰةَ ٱلثَّالِثَةَ ٱلْأُخْرَىٰٓ ﴿٢٠﴾

﴾*Que vous en semble d'Al-Lât*[43] *et d'Al-'Ouzza*[44]*, ainsi que l'autre, Manât, la troisième?*﴿[45].

« Ainsi que le hadith d'AbuWâqid Al-Laythi ﷺ qui rapporte: "Nous prîmes le chemin de Hounayn en compagnie du Prophète ﷺ alors que nous venions d'embrasser l'islam. A cette époque, les polythéistes avaient un jujubier (*sidr*), nommé "l'arbre auquel on accroche" auprès duquel ils se rendaient sans cesse et auquel ils suspendaient leurs armes. Nous sommes alors passés devant un jujubier et nous avons dit: "Ô Messager d'Allah! Désigne-nous, comme eux, un arbre auquel nous puissions accrocher [nos armes]...[46]". »

---

[42] Sourate *Le voyage nocturne* (*Al-isrâ'*), verset 57.

[43] Selon Ibn Kathîr, Al-Lât était un rocher blanc et sculpté sur lequel les gens avaient élevé un temple dans la ville de Taïf [Note du traducteur].

[44] Selon Ibn Jarîr: Al-'Ouzzâ était le nom d'un arbre sur lequel les gens avaient élevé un temple [Note du traducteur].

[45] Sourate *L'étoile* (*An-najm*), versets 19-20.

[46] Le hadith est rapporté par Tirmidhî kitâb al fitan au chapitre vous suivrez les traces de ceux qui vous ont précédé. Et rapporté par Ahmad qu'Allah lui fasse miséricorde dans le musnad al ansâr(no.21390selon la numérotation ihya at-turath). Le hadith est jugé authentique par Al-Albânî dans sahîh al-jâmi'(1/674no360 éd.almaktab alislami) et il l'a indiqué dans almichkât no5408 et dans alsunna no76

Scanné avec CamScanner

Commentaire

Ce troisième principe nous enseigne que tous ceux qui, en dehors d'Allah, sont invoqués, comme les anges, les prophètes, les "saints", les arbres ou les pierres, sont impuissants à répondre aux besoins de leurs adorateurs ou de les sauver d'un mal qu'ils redoutent. D'ailleurs, Allah ﷻ nous a enseigné que tous ceux qui, en dehors de Lui, sont invoqués n'ont aucun pouvoir, aussi limité soit-il. Il dit:

وَٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ مَا يَمْلِكُونَ مِن قِطْمِيرٍ ۝١٣ إِن تَدْعُوهُمْ لَا يَسْمَعُوا۟ دُعَآءَكُمْ وَلَوْ سَمِعُوا۟ مَا ٱسْتَجَابُوا۟ لَكُمْ ۖ وَيَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ يَكْفُرُونَ بِشِرْكِكُمْ ۚ وَلَا يُنَبِّئُكَ مِثْلُ خَبِيرٍ ۝١٤

﴾***Ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne possèdent pas même une pellicule de noyau de datte. Et si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation. Et s'ils l'entendaient, ils ne vous répondraient pas. Et le Jour de la Résurrection, ils renieront votre association (chirk). Nul ne peut t'instruire comme celui qui est parfaitement informé***﴿[47]. Allah ﷻ dit:

[47] Sourate *Le Créateur* (*Fâtir*), versets 13-14.

Scanné avec CamScanner

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٌ فَٱسْتَمِعُواْ لَهُۥٓ ۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن
دُونِ ٱللَّهِ لَن يَخْلُقُواْ ذُبَابًا وَلَوِ ٱجْتَمَعُواْ لَهُۥ

﴿*Ô hommes! Une parabole vous est proposée, écoutez-la bien: ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient pas même créer une mouche, quand bien même ils s'uniraient pour le faire*﴾ [48].

Ainsi que d'autres versets qui indiquent très clairement la faiblesse et l'impuissance de ceux qui sont invoqués en dehors d'Allahﷻ. Ceux-ci sont incapables d'être de la moindre utilité pour eux-mêmes. Comment pourraient-ils l'être pour d'autres? Par conséquent, dans ce domaine, personne n'est privilégié par rapport à d'autres. Et nous en déduisons que ceux qui adorent les anges ou les prophètes, comme Jésus [adoré par les chrétiens] ou 'Ouzayr [adoré par les juifs], ceux qui vouent un culte aux pierres ou aux arbres, tous sont sur le même pied d'égalité. En outre, ces choses vénérées en dehors d'Allah sont toutes impuissantes à accorder un bienfait, aussi insignifiant soit-il, à leurs adorateurs. Et le succès ne vient que d'Allah.

Texte original

Le quatrième principe:

[48] Sourate *Le pèlerinage* (*Al-hajj*), verset 73.

Scanné avec CamScanner

Les polythéistes vivant à notre époque sont pires, dans leur "*chirk*", que les premiers idolâtres. En effet, s'il est vrai que les premiers polythéistes associaient d'autres divinités à Allah dans l'aisance, en revanche ils Lui vouaient un culte exclusif en cas de malheur et de difficultés. Par contre, les polythéistes de notre époque s'en rendent coupable de façon continue et ininterrompue que ce soit dans l'aisance ou dans l'adversité. Pour preuve, les Paroles du Très Haut:

فَإِذَا رَكِبُوا۟ فِى ٱلْفُلْكِ دَعَوُا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ فَلَمَّا نَجَّىٰهُمْ إِلَى ٱلْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ ﴿٦٥﴾

﴾*Lorsqu'ils montent sur un bateau, ils invoquent Allah, Lui rendant un culte exclusif. Puis, une fois qu'Il les a sauvés en les ramenant sur la terre ferme, ils Lui attribuent des associés*﴿[49].

Commentaire

Les pratiques des polythéistes contemporains sont bien pires que celles des idolâtres qui vivaient au temps du Prophète ﷺ. En effet, ces derniers adoraient d'autres divinités avec Allah dans l'aisance et Lui rendaient un culte exclusif dans le malheur puisqu'ils croyaient que, dans les moments difficiles, Seul Allah pouvait les aider. En outre, dans leur polythéisme, ils ne sont pas allés jusqu'à dire que ceux qu'ils invoquaient pouvaient créer

[49] Sourate *L'araignée* (*Al-'ankabout*), verset 65.

Scanné avec CamScanner

quelque chose, dispenser un bien quelconque ou redonner vie à un mort. En revanche, si vous lisez les écrits des polythéistes de notre époque, vous y trouverez des choses étonnantes. Ainsi, j'ai parcouru un livre intitulé: *Le souffle du Miséricordieux* (*Nafas ar-rahmân*) qu'on a ramené du Yémen.

L'auteur affirme: "Un homme rendit visite à 'Abd Al-Qâdir Al-Jîlâni qui s'était absenté de chez lui. Vint alors l'ange de la mort qui se saisit de l'âme de l'invité. L'épouse d'Abd Al-Qâdir dit alors [à l'ange]: "Tu t'es mal comporté avec 'Abd Al-Qâdir en enlevant l'âme de son hôte alors qu'il se trouvait chez lui". L'ange de la mort avait déjà rassemblé plusieurs âmes dans un panier avec lequel il montait vers Allahﷻ. De retour, 'Abd Al-Qâdir fut informé des événements. Il partit, rattrapa l'ange qui transportait les âmes dans la corbeille puis frappa le panier qui tomba des mains de l'ange de la mort. Les âmes regagnèrent rapidement leurs corps qui tous reprirent vie!!" J'ai lu cette histoire dans un livre publié il y a environ quarante ans. Livre dont le titre est toujours gravé dans ma mémoire: *Le souffle du Miséricordieux*. Voyez ces idioties et ce que sont devenus les conteurs de récits extravagants, ceux qui invoquent les morts dans leurs tombes, qui vénèrent des gens au point d'en faire des divinités en s'appuyant sur des histoires mensongères comme celle qui précède! Je me souviens aussi de deux Somaliens qui étaient venus chez nous et étaient restés quelque temps avec nous: l'un s'appelait 'Ali ibn Ach-Cheikh ʻUthmân Ziyâd, auprès de qui nous avons étudié la langue arabe, et l'autre 'Abd As-Samad. De mémoire, ce dernier a terminé ses études à l'Université islamique [de Médine]. Ils nous ont raconté qu'ils avaient étudié dans leur

Scanné avec CamScanner

pays le livre intitulé: *Az-zoubad*, d'Ibn Rislân. Arrivé à la phrase: "*Ceux-là occupent des rangs d'honneur. Mais, ils ne furent pas engendrés sans père*", l'homme qui leur commentait ce livre fit alors ce commentaire: "Mais si, ils le furent". Nos deux Somaliens lui demandèrent: "Comment cela?" Il répondit: "Le cheikh untel, un soufi, qui était connu pour sa vertu, était stérile. Un homme parmi ses connaissances se moqua de lui. Il dit: "Untel a eu un fils auquel il a donné le même prénom que moi". Il rassembla ses amis et les conduisit chez ce cheikh. Arrivés chez lui, ils constatèrent que le cheikh avait un enfant! Ils le regardèrent attentivement et repartirent convaincus que le cheikh avait un enfant. Puis, après leur départ, l'enfant fut enlevé!". Voyez également ces idioties: un homme eut un enfant alors qu'il n'en avait pas auparavant, ainsi que d'autres contes saugrenus de ce genre au moyen desquels ils veulent faire croire aux gens que leurs "saints", comme ils le prétendent, ont des pouvoirs qui, en réalité, sont exclusifs à Allah. Qu'Allah nous protège donc de l'égarement. L'on voit ici jusqu'où vont aujourd'hui ceux qui croient aux contes saugrenus et qui vénèrent les morts dans leurs tombes: leur polythéisme est pire que celui d'AbuJahl, d'AbuLahab et des autres Arabes idolâtres que le Messager d'Allah ﷺ a combattus, qu'il a permis de tuer et dont il s'est emparé des biens comme butin de guerre. De plus, il a fait de leurs femmes et de leurs enfants des captifs. En dépit de cela, beaucoup de gens, y compris parmi ceux qui prétendent avoir de la science, ne les excluent pas de l'islam et ne les jugent pas comme des mécréants. Pourtant, Allah ﷻ dit à Son Prophète ﷺ:

Scanné avec CamScanner

وَلَقَدْ أُوحِيَ إِلَيْكَ وَإِلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكَ لَئِنْ أَشْرَكْتَ لَيَحْبَطَنَّ عَمَلُكَ وَلَتَكُونَنَّ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٦٥﴾

﴿***En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: "Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera assurément vaine et tu seras très certainement du nombre des perdants"***﴾[50].

Le "*chirk*" majeur sape l'islam à la base et l'annule de la même manière qu'est annulée la pureté rituelle de celui qui perd ses ablutions. Le succès ne vient que d'Allah. Que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille et ses compagnons. Louange à Allah, Créateur de toutes choses.

[50] Sourate *Les groupes* (*Az-zoumar*), verset 65.

Scanné avec CamScanner

Les 6 principes fondamentaux

Texte original

مَتن الأُصُول السِتَة

D'après l'œuvre de cheikh Muhammad 'Abd Al-Wahab

Scanné avec CamScanner

بسم الله الرحمن الرحيم

مِنْ أَعْجَبِ الْعُجَابِ، وَأَكْبَرِ الْآيَاتِ الدَّالَّةِ عَلَىٰ قُدْرَةِ الْمَلِكِ الْغَلَّابِ سِتَّةُ أُصُولٍ بَيَّنَهَا اللهُ تَعَالَىٰ بَيَانًا وَاضِحًا لِلْعَوَامِّ فَوْقَ مَا يَظُنُّ الظَّانُّونَ، ثُمَّ بَعْدَ هَذَا غَلِطَ فِيهَا كَثِيرٌ مِنْ أَذْكِيَاءِ الْعَالَمِ وَعُقَلَاءِ بَنِي آدَمَ إِلَّا أَقَلَّ الْقَلِيلِ.

الأَصْلُ الأَوَّلُ:

إِخْلَاصُ الدِّينِ لله تَعَالَىٰ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، وَبَيَانُ ضِدِّهِ الَّذِي هُوَ الشِّرْكُ بِاللهِ، وَكَوْنُ أَكْثَرِ الْقُرْآنِ فِي بَيَانِ هَذَا الْأَصْلِ مِنْ وُجُوهٍ شَتَّىٰ بِكَلَامٍ يَفْهَمُهُ أَبْلَدُ الْعَامَّةِ، ثُمَّ لَـمَّا صَارَ عَلَىٰ أَكْثَرِ الْأُمَّةِ مَا صَارَ، أَظْهَرَ لَـهُمُ الشَّيْطَانُ الْإِخْلَاصَ فِي صُورَةِ تَنَقُّصِ الصَّالِـحِينَ، وَالتَّقْصِيرِ فِي حُقُوقِهِمْ، وَأَظْهَرَ لَـهُمُ الشِّرْكَ بِاللهِ فِي صُورَةِ مَحَبَّةِ الصَّالِـحِينَ وَأَتْبَاعِهِمْ.

Scanné avec CamScanner

بسم الله الرحمن الرحيم

L'auteur a dit:

Parmi les signes les plus merveilleux et les preuves les plus évidentes de la Toute-Puissance du Roi et Dominateur suprême figurent six principes fondamentaux qu'Allah, le Très Haut, a clairement – bien plus que l'on peut se l'imaginer - exposés aux illettrés. Pourtant, en dépit de cela, nombreux sont les hommes doués d'intelligence et de raison qui se sont fourvoyés au sujet de ces principes fondamentaux et bien rares sont ceux qui ont échappé à ce travers.

***Le premier principe*:**

Vouer un culte sincère et exclusif (*ikhlâs*) à Allah le Très Haut, Seul et sans associés, ce qui s'oppose au polythéisme (*chirk*). La majeure partie du Coran fut révélée pour enseigner ce fondement, de diverses manières, et en des termes que le plus ignorant des illettrés comprendrait. Puis, lorsque la communauté, en grande partie, est devenue ce qu'elle est devenue, Satan leur fit apparaître cette sincérité dans le culte d'Allah comme une atteinte à la dignité et aux droits des hommes vertueux (*sâlihîn*) et le polythéisme (*chirk*) comme une marque d'amour de ces vertueux et une mise en pratique de leurs enseignements.

Scanné avec CamScanner

الأَصْلُ الثَّانِي:

أَمَرَ اللهُ بِالاجْتِمَاعِ فِي الدِّينِ، وَنَهَىٰ عَنِ التَّفَرُّقِ فِيهِ، فَبَيَّنَ اللهُ هَذَا بَيَانًا شَافِيًا تَفْهَمُهُ الْعَوَامُّ، وَنَهَانَا أَنْ نَكُونَ كَالَّذِينَ تَفَرَّقُوا وَاخْتَلَفُوا قَبْلَنَا فَهَلَكُوا، وَذَكَرَ أَنَّهُ أَمَرَ الْمُسْلِمِينَ بِالْاجْتِمَاعِ فِي الدِّينِ وَنَهَاهُمْ عَنِ التَّفَرُّقِ فِيهِ، وَيَزِيدُهُ وُضُوحًا مَا وَرَدَتْ بِهِ السُّنَّةُ مِنَ الْعَجَبِ الْعُجَابِ فِي ذَلِكَ، ثُمَّ صَارَ الْأَمْرُ إِلَىٰ أَنَّ الافْتِرَاقَ فِي أُصُولِ الدِّينِ وَفُرُوعِهِ هُوَ الْعِلْمُ وَالْفِقْهُ فِي الدِّينِ، وَصَارَ الأَمْرُ بِالاجْتِمَاعِ فِي الدِّينِ لَا يَقُولُهُ إِلَّا زِنْدِيقٌ أَوْ مَجْنُونٌ!!

Scanné avec CamScanner

***Le second principe*:**

Allah nous a ordonné d'être unis dans la religion et nous a interdit de se diviser. Il a si clairement exposé ce fondement que même les illettrés sont capables de le saisir. Ainsi, Il nous a défendus d'être comme ceux qui, avant nous, se sont divisés et se sont opposés les uns aux autres, ce qui les a conduits à leur perte. Il rappela aux musulmans qu'Il leur avait ordonné de s'unir dans la religion et leur avait interdit de se diviser. Et les traditions prophétiques rapportées à ce sujet, plus étonnantes les unes que les autres, rendent ce fondement encore plus clair. Puis, les musulmans se sont divisés à propos des fondements mêmes (*ousoul*) de leur religion mais aussi de ses subdivisions (*fourou'*), c'est-à-dire la science religieuse (*'ilm*) et la connaissance des statuts et règles juridiques (*fiqh*). Si bien que celui qui, aujourd'hui, appelle les gens à être unis dans la religion est considéré soit comme quelqu'un qui ne se soucie guère de sa religion (*zindîq*), soit comme un fou!

Scanné avec CamScanner

الأَصْلُ الثَّالِثُ:

إِنَّ مِنْ تَمامِ الْاجْتِماعِ السَّمْعَ وَالطَّاعَةَ لِـمَنْ تَأَمَّرَ عَلَيْنَا وَلَوْ كَانَ عَبْدًا حَبَشِيًّا، فَبَيَّنَ اللهُ هَذَا بَيَانًا شَافِيًا كَافِيًا بِوُجُوهٍ مِنْ أَنْوَاعِ الْبَيَانِ شَرْعًا وَقَدَرًا، ثُمَّ صَارَ هَذَا الْأَصْلُ لَا يُعْرَفُ عِنْدَ أَكْثَرِ مَنْ يَدَّعِي الْعِلْمَ فَكَيْفَ الْعَمَلُ بِهِ؟!

Scanné avec CamScanner

Le troisième principe:

L'unité des musulmans ne pourra être parfaite que s'ils écoutent et obéissent à celui qui les dirige, même s'il s'agit d'un esclave abyssin. Allah a clairement et amplement insisté sur ce fondement par différentes démonstrations dans les textes et à travers Ses décrets. Puis, beaucoup de ceux qui prétendent détenir le savoir oublièrent ce fondement: comment donc pourraient-ils le mettre en pratique?

Scanné avec CamScanner

الأَصْلُ الرَّابِعُ:

بَيَانُ الْعِلْمِ وَالْعُلَمَاءِ، وَالْفِقْهِ وَالْفُقَهَاءِ، وَبَيَانُ مَنْ تَشَبَّهَ بِهِمْ وَلَيْسَ مِنْهُم، وَقَدْ بَيَّنَ اللهُ تَعَالَىٰ هَذَا الأَصْلَ فِي أَوَّلِ سُورَةِ «الْبَقَرَةِ» مِنْ قَوْلِهِ: ﴿يَا بَنِي إِسْرَائِيلَ اذْكُرُوا نِعْمَتِيَ الَّتِي أَنْعَمْتُ عَلَيْكُمْ﴾ [البقرة: 40]، إِلَىٰ قَوْلِهِ قَبْلَ ذِكْرِ إِبْرَاهِيمَ عليه السلام: ﴿يَا بَنِي إِسْرَائِيلَ اذْكُرُوا نِعْمَتِيَ الَّتِي أَنْعَمْتُ عَلَيْكُمْ وَأَنِّي فَضَّلْتُكُمْ عَلَى الْعَالَمِينَ﴾ الْآيَةَ، [البقرة: 122].

وَيَزِيدُهُ وُضُوحًا مَا صَرَّحَتْ بِهِ السُّنَّةُ فِي هَذَا مِنَ الْكَلَامِ الْكَثِيرِ الْبَيِّنِ الْوَاضِحِ لِلْعَامِّيِّ الْبَلِيدِ، ثُمَّ صَارَ هَذَا أَغْرَبَ الْأَشْيَاءِ، وَصَارَ الْعِلْمُ وَالْفِقْهُ هُوَ الْبِدَعَ وَالضَّلَالَاتِ، وَخِيَارُ مَا عِنْدَهُمْ لَبْسُ الحَقِّ بِالْبَاطِلِ، وَصَارَ الْعِلْمُ الَّذِي فَرَضَهُ اللهُ تَعَالَىٰ عَلَىٰ الْخَلْقِ وَمَدَحَهُ لَا يَتَفَوَّهُ بِهِ إِلَّا زِنْدِيقٌ أَوْ مَجْنُونٌ، وَصَارَ مَنْ أَنْكَرَهُ وَعَادَاهُ وَصَنَّفَ فِي التَّحْذِيرِ مِنْهُ وَالنَّهْيِ عَنْهُ هُوَ الْفَقِيهَ الْعَالِمَ.

Scanné avec CamScanner

Le quatrième principe:

Allah a montré ce qu'étaient la science (*'ilm*), les savants (*'oulamâ'*), la jurisprudence (*fiqh*) et les jurisconsultes (*fouqahâ'*) et Il a démasqué ceux qui se font passer pour des savants et des jurisconsultes sans en faire réellement partie. Il a montré cela au début de la sourate *La vache*, à travers Ses Paroles: ﴾***Ô fils d'Israël! Souvenez-vous des bienfaits dont Je vous ai comblés. Tenez vos engagements vis-à-vis de Moi, Je tiendrai les Miens. Et c'est Moi que vous devez redouter***﴿[51], ***jusqu'aux Paroles:*** ﴾***Ô fils d'Israël! Souvenez-vous des bienfaits dont Je vous ai comblés. Je vous ai préférés à tous les peuples***﴿[52].

Et la Sounna, par des traditions nombreuses et explicites, même pour un illettré ignorant, a rendu ce fondement encore plus clair. Puis, cette réalité est devenue des plus étrangères aux hommes, les innovations religieuses et les égarements étant considérés comme la science et la jurisprudence. Et, ce qu'ils proposèrent de mieux aux gens fut de déguiser le faux sous l'apparence du vrai. Si bien que [dans l'esprit des gens] celui qui parlait de la science dont Allah le Très Haut a imposé la connaissance à Ses créatures et a vanté les mérites n'était qu'un "*zindîq*" ou un fou. A l'inverse, ceux qui condamnaient cette science religieuse, s'y opposaient, mettaient les gens en garde contre elle et la leur interdisaient étaient considérés comme les vrais érudits et les véritables savants.

---

[51] Sourate *La vache* (*Al-baqara*), verset 40.
[52] Sourate *La vache* (*Al-baqara*), verset 122.

Scanné avec CamScanner

الأَصْلُ الخَامِسُ:

بَيَانُ اللهِ سُبْحَانَهُ لِأَوْلِيَاءِ اللهِ وتَفْرِيقُهُ بَيْنَهُمْ وبَيْنَ المُتَشَبِّهِينَ بِهِمْ مِنْ أَعْدَاءِ اللهِ المُنَافِقِينَ وَالفُجَّارِ، وَيَكْفِي فِي هَذَا آيَةٌ مِنْ سُورَةِ «آلِ عِمْرَانَ» وَهِيَ قَوْلُهُ ﴿قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللهُ﴾ [آل عمران: 31].

وَآيَةٌ فِي سُورَةِ «المَائِدَةِ»، وَهِيَ قَوْلُهُ: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا مَنْ يَرْتَدَّ مِنْكُمْ عَنْ دِينِهِ فَسَوْفَ يَأْتِي اللهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُ﴾ [المائدة: 54] الآيَةَ، وَآيَةٌ فِي «يُونُسَ»، وَهِيَ قَوْلُهُ: ﴿أَلَآ إِنَّ أَوْلِيَآءَ ٱللَّهِ لَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٦٢﴾ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَكَانُوا۟ يَتَّقُونَ ﴿٦٣﴾﴾ [يونس: 62، 63].

ثُمَّ صَارَ الْأَمْرُ عِنْدَ أَكْثَرِ مَنْ يَدَّعِي الْعِلْمَ، وَأَنَّهُ مِنْ هُدَاةِ الْخَلْقِ وَحُفَّاظِ الشَّرْعِ إِلَىٰ أَنَّ الْأَوْلِيَاءَ لَابُدَّ فِيهِمْ مِنْ تَرْكِ اتِّبَاعِ الرُّسُلِ، وَمَنْ تَبِعَهُمْ فَلَيسَ مِنْهُمْ. وَلَابُدَّ مِنْ تَرْكِ الْجِهَادِ، فَمَنْ جَاهَدَ فَلَيسَ مِنْهُمْ، وَلَابُدَّ مِنْ تَرْكِ الْإِيمَانِ وَالتَّقْوَىٰ، فَمَنْ تَعَهَّدَ بِالْإِيمَانِ وَالتَّقْوَىٰ فَلَيْسَ مِنْهُمْ، يَا رَبَّنَا نَسْأَلُكَ الْعَفْوَ وَالْعَافِيَةَ إِنَّكَ سَمِيعُ الدُّعَاءِ.

Scanné avec CamScanner

Le cinquième principe:

Allah, pureté à Lui, a indiqué qui étaient Ses bien-aimés (*awliyâ'*) en les différenciant bien de ceux qui, parmi les ennemis d'Allah, les hypocrites et les pécheurs, se font passer pour eux. Trois versets suffisent à faire cette distinction, le premier de la sourate *La famille d'Imran*: ﴾***Dis: "Si vous aimez vraiment Allah suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Clément et Miséricordieux***﴿[53], ***le second de la sourate La table servie:*** ﴾***Ô vous qui croyez! Quiconque d'entre vous renie sa religion... Allah fera venir des hommes qu'Il aime et qui L'aiment***﴿[54], et le dernier de la sourate *Jonas (Younous)*: ﴾***En vérité, les bien-aimés d'Allah n'éprouveront aucune crainte et ne seront point affligés: ceux qui ont cru et étaient remplis de crainte***﴿[55]. La confusion est telle que nous en sommes arrivés au point ou ceux qui prétendent détenir le savoir, ceux qui prétendent être du nombre des biens guidés et des grands savants de la religion affirment que pour faire partie des biens aimés d'Allah il faut absolument délaisser les enseignements des prophètes. Si bien que celui qui s'attache aux enseignements prophétiques ne peut en aucun cas faire partie des bien aimés! Selon eux, le djihad devait être abandonné et quiconque y participait n'était pas des leurs, la foi et la piété devaient être délaissées et quiconque y accordait de l'importance n'était pas des leurs. Seigneur! Nous implorons Ton pardon et Ta protection. Tu es Celui qui répond à notre appel.

---

[53] Sourate *La famille d'Imran* (*Al 'Imrân*), verset 31.
[54] Sourate *La table servie* (*Al-Mâïda*), verset 54.
[55] Sourate *Jonas* (*Younous*), versets 62-63.

الأَصْلُ السَّادِسُ:

رَدُّ الشُّبْهَةِ الَّتِي وَضَعَهَا الشَّيْطَانُ فِي تَرْكِ الْقُرْآنِ وَالسُّنَّةِ وَاتِّبَاعِ الْآرَاءِ وَالْأَهْوَاءِ الْمُتَفَرِّقَةِ الْمُخْتَلِفَةِ، وَهِيَ أَنَّ الْقُرْآنَ وَالسُّنَّةَ لَا يَعْرِفُهُمَا إِلَّا الْمُجْتَهِدُ الْمُطْلَقُ، وَالْمُجْتَهِدُ هُوَ الْمَوْصُوفُ بِكَذَا وَكَذَا أَوْصَافًا لَعَلَّهَا لَا تُوجَدُ تَامَّةً فِي أَبِي بَكْرٍ وَعُمَرَ، فَإِنْ لَمْ يَكُنِ الْإِنْسَانُ كَذَلِكَ فَلْيُعْرِضْ عَنْهُمَا فَرْضًا حَتْمًا لَا شَكَّ وَلَا إِشْكَالَ فِيهِ، وَمَنْ طَلَبَ الْهُدَىٰ مِنْهُمَا فَهُوَ: إِمَّا زِنْدِيقٌ، وَإِمَّا مَجْنُونٌ؛ لِأَجْلِ صُعُوبَةِ فَهْمِهِمَا، فَسُبْحَانَ اللهِ وَبِحَمْدِهِ كَمْ بَيَّنَ اللهُ سُبْحَانَهُ شَرْعًا وقَدَرًا، خَلْقًا وَأَمْرًا فِي رَدِّ هَذِهِ الشُّبْهَةِ الْمَلْعُونَةِ مِنْ وُجُوهٍ شَتَّىٰ بَلَغَتْ إِلَىٰ حَدِّ الضَّرُورِيَّاتِ الْعَامَّةِ، وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ

Scanné avec CamScanner

Le sixième fondement:

Lever l'ambiguïté que Satan a introduite dans l'esprit des gens, consistant à renoncer [à l'étude du] Coran et de la Sounna [et à agir en conséquence] pour se conformer aux diverses opinions et aux passions, source de division ; sous prétexte que le Coran et la Sounna ne peuvent être connus que de celui qui est capable d'un effort d'interprétation (*al-moujtahid al-moutlaq*), et qui possède telle et telle qualité qui ne se trouvent même pas de façon parfaite chez AbuBakr ou 'Umar. Et, selon eux, quiconque ne possède pas ces qualités doit obligatoirement se détourner de ces deux sources, jusqu'à ce que doutes et ambiguïtés soient levés.

Quant à celui qui cherche à être guidé à travers ces deux sources, il est considéré soit comme un "*zindîq*", soit comme un fou, sous prétexte qu'elles seraient trop difficiles à comprendre! Pureté et louange à Allah! Pourtant Allah a réfuté, de diverses manières, dans les textes scripturaires, à travers Ses décrets, dans Sa Création et par le biais de Ses commandements, cette "*choubha*" maudite, au point qu'elle fait partie des choses que chaque musulman est tenu de connaître. Pourtant la plupart des gens ne la connaissent pas.

Scanné avec CamScanner

﴿ لَقَدْ حَقَّ الْقَوْلُ عَلَىٰ أَكْثَرِهِمْ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ إِنَّا جَعَلْنَا فِي أَعْنَاقِهِمْ أَغْلَالًا فَهِيَ إِلَى الْأَذْقَانِ فَهُمْ مُقْمَحُونَ وَجَعَلْنَا مِنْ بَيْنِ أَيْدِيهِمْ سَدًّا وَمِنْ خَلْفِهِمْ سَدًّا فَأَغْشَيْنَاهُمْ فَهُمْ لَا يُبْصِرُونَ وَسَوَاءٌ عَلَيْهِمْ أَأَنْذَرْتَهُمْ أَمْ لَمْ تُنْذِرْهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ إِنَّمَا تُنْذِرُ مَنِ اتَّبَعَ الذِّكْرَ وَخَشِيَ الرَّحْمَٰنَ بِالْغَيْبِ فَبَشِّرْهُ بِمَغْفِرَةٍ وَأَجْرٍ كَرِيمٍ ﴾. [يس: 7 – 11]

آخِرُهُ، وَالحَمْدُ للهِ رَبِّ الْعَالَـمِينَ، وَصَلَّىٰ اللهُ عَلَىٰ سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ وَعَلَىٰ آلِهِ وَصَحْبِهِ وَسَلَّمَ تَسْلِيمًا كَثِيرًا إِلَىٰ يومِ الدِّينِ.

Scanné avec CamScanner

Allah dit: ﴿*En effet, la parole contre la plupart d'entre eux s'est réalisée: ils ne croiront donc pas. Nous mettrons des carcans à leurs cous, jusqu'à leurs mentons: et voilà qu'ils iront têtes dressées (mouqmahoun).Nous mettrons une barrière devant eux et une barrière derrière eux. Nous les recouvrirons d'un voile: et voilà qu'ils ne pourront rien voir. Cela leur est égal que tu les avertisses ou que tu ne les avertisses pas: ils ne croiront jamais. Tu avertis seulement celui qui suit le Rappel [le Coran], et craint le Tout Miséricordieux dans l'intimité. Annonce-lui un pardon et une récompense généreuse*﴾[56].

Ainsi s'achève cet ouvrage, louange à Allah, Seigneur des mondes. Et que les éloges d'Allah, et Ses nombreuses salutations, soient sur notre maître, Muhammad, sur sa famille et ses compagnons jusqu'au Jour de la Rétribution.

[56] Sourate *Ya-Sîn*, versets 7-11.

Scanné avec CamScanner

Commentaire du livre

LES 6 PRINCIPES FONDAMENTAUX

شرح الأُصُول السِتَّة

Avec les commentaires de cheikh Najmi

D'après l'œuvre originale de cheikh Muhammad 'Abd Al-Wahab

Scanné avec CamScanner

بسم الله الرحمن الرحيم

Texte original

L'auteur a dit: Parmi les signes les plus merveilleux et les preuves les plus évidentes de la Toute-Puissance du Roi et Dominateur suprême figurent six principes fondamentaux[57] qu'Allah, le Très Haut, a clairement - bien plus que l'on peut se l'imaginer - exposés aux illettrés[58]. Pourtant, en dépit de cela, nombreux sont les hommes doués d'intelligence et de raison qui se sont fourvoyés au sujet de ces principes fondamentaux et bien rares sont ceux qui ont échappé à ce travers[59].

---

[57] Le cheikh 'Obeydullah ibn 'Abdillah ibn Soulaymân Al-Jâbiri – qu'Allah le garde – affirme en page 6 de son livre: *Montrer à ceux qui sont doués d'une raison saine les enseignements qui peuvent être tirés des six fondements essentiels - définition du terme "al-ousoul"*: "*Al-ousoul* (fondements), dont le singulier est "*al-asl*" désigne dans la langue arabe ce qui sert de base à autre chose. De là vient le terme "fondations" (*asâs*), les bases d'une construction. De même, en arabe, le tronc de l'arbre est appelé "*asl*". Allah ﷻ dit: ﴿Allah propose en parabole une bonne parole. Elle est à l'image d'un bel arbre dont le tronc (*asl*) est bien ancré et la ramure s'étend dans le ciel﴾ [Sourate *Abraham*, verset 24]. Le terme "*ousoul*" désigne ici les principes fondamentaux tirés du Livre (le Coran) et de la Sounna qui démontrent l'infinie sagesse et le pouvoir absolu d'Allah dont la voie et les Lois sont parfaites. Et, le cheikh a tiré ces six fondements du Livre et de la Sounna".

[58] Notre cheikh, An-Najmi - qu'Allah le garde – affirme par ailleurs que l'illettré (*al-'âmmi*) est celui qui ne sait ni lire, ni écrire.

[59] Si l'on doit en tirer une conclusion c'est qu'ils se sont éloignés d'Allah ﷻ et ont renoncé à appliquer Son Livre et la Sounna de notre Messager Muhammadﷺ, sauf ceux qu'Allah a guidés. Quant à ceux auxquels Allah a accordé intelligence et raison mais qu'Il n'a pas aidés à purifier leurs œuvres, ils ne connaissent pas les droits d'Allah sur eux. C'est comme si ces gens, qui se refusent à faire le bien, n'avaient pas entendu les Paroles de leur Seigneur ﷻ: ﴿A réussi, certes, celui qui la purifie. Et est perdu, certes, celui qui la

Scanné avec CamScanner

Le premier principe :

Vouer un culte sincère et exclusif (*ikhlâs*) à Allah le Très Haut, Seul et sans associés, ce qui s'oppose au polythéisme (*chirk*). La majeure partie du Coran fut révélée pour enseigner ce fondement, de diverses manières, et en des termes que le plus ignorant des illettrés comprendrait. Puis, lorsque la communauté, en grande partie, est devenue ce qu'elle est devenue, Satan leur fit apparaître cette sincérité dans le culte d'Allah comme une atteinte à la dignité et aux droits des hommes vertueux (*sâlihîn*) et le polythéisme (*chirk*) comme une marque d'amour de ces vertueux et une mise en pratique de leurs enseignements.

Commentaire

"Il s'agit de vouer un culte sincère et exclusif (*ikhlâs*) à Allah le Très Haut, Seul et sans associés, ce qui s'oppose au polythéisme (*chirk*). D'ailleurs la majeure partie du Coran fut révélée pour enseigner ce fondement, de diverses manières, et en des termes que le plus ignorant des illettrés comprendrait".

Adorer Allah sincèrement et exclusivement est le principe fondamental de cette religion, celui sur lequel elle repose, suivi par la conformité aux enseignements (*moutâba'a*) du Prophète ﷺ. La religion repose donc sur ces deux fondements:

corrompt﴿. En effet, seules comptent les œuvres, non pas l'abondance de connaissances et l'intelligence. Mais Allah sait mieux que quiconque.

Scanné avec CamScanner

1- Vouer un culte exclusif et sincère à Allah ﷻ Seul, sans lui donner d'associés.

2- Se conformer aux enseignements de Son Messager ﷺ.

Par conséquent, aucune œuvre ne sera acceptée si elle ne satisfait pas à ces deux conditions. Et, quiconque accomplit une action qui ne repose pas sur ces deux fondements se verra rejeter son acte, quand bien même il ne lui manquerait qu'une seule de ces deux conditions. Ainsi, les œuvres de celui qui voue un culte exclusif à Allah, mais sans se conformer au Messager d'Allah ﷺ, sont vaines et sans valeur car il s'est détourné de la voie du Messager ﷺ. De même, les actes d'adoration de celui qui se contente de suivre la voie du Messager ﷺ, sans vouer un culte exclusif à Allah, sont vains car il a attribué des associés à Allah. Parmi les preuves de l'obligation de rendre un culte exclusif à Allah, les Paroles du Très Haut:

قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٦٢﴾ لَا شَرِيكَ لَهُۥ ۖ وَبِذَٰلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا۠ أَوَّلُ ٱلْمُسْلِمِينَ ﴿١٦٣﴾

﴾***Dis: "En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur des mondes. Il n'a nul associé! Voilà ce qui m'a été ordonné et je suis le premier à me soumettre***﴿ [60]. Ainsi que Ses Paroles:

[60] Sourate *Les bestiaux* (*Al-an'âm*), versets 162-163.

Scanné avec CamScanner

قُلْ إِنَّمَآ أَنَا۠ بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰٓ إِلَىَّ أَنَّمَآ إِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۖ فَمَن كَانَ يَرْجُوا۟ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا ﴿١١٠﴾

﴿Dis: "Je ne suis qu'un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un dieu unique. Que celui, donc, qui espère rencontrer son Seigneur accomplisse de bonnes actions et n'associe personne à l'adoration de son Seigneur"﴾[61]. Mais aussi Ses Paroles:

وَمَآ أُمِرُوٓا۟ إِلَّا لِيَعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ حُنَفَآءَ وَيُقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤْتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ ۚ وَذَٰلِكَ دِينُ ٱلْقَيِّمَةِ ﴿٥﴾

﴿On leur avait seulement ordonné d'adorer Allah en lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et d'acquitter l'aumône légale. Telle est la religion de droiture﴾[62]. Et Ses Paroles:

فَٱدْعُوا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿١٤﴾

﴿Invoquez donc Allah en Lui rendant un culte exclusif, n'en déplaise aux mécréants﴾[63]. Et, il y a bien d'autres preuves. D'ailleurs, la plus grande partie des sourates mecquoises est adressée aux polythéistes et constitue une réfutation de leurs

[61] Sourate *La caverne* (*Al-kahf*), verset 110.
[62] Sourate *La preuve* (*Al-bayyina*), verset 5.
[63] Sourate *Celui qui pardonne* (*Ghâfir*), verset 14.

Scanné avec CamScanner

croyances par des preuves. Ces sourates montrent clairement que ceux qu'ils adorent - les fausses divinités - n'ont aucun pouvoir. Ainsi, le Très Haut dit:

وَٱلَّذِينَ تَدۡعُونَ مِن دُونِهِۦ مَا يَمۡلِكُونَ مِن قِطۡمِيرٍ ﴿١٣﴾

﴾***Ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne possèdent pas même une pellicule de noyau de datte***﴿[64] et dans cet autre verset:

أَمۡ لَهُمۡ نَصِيبٞ مِّنَ ٱلۡمُلۡكِ فَإِذٗا لَّا يُؤۡتُونَ ٱلنَّاسَ نَقِيرًا ﴿٥٣﴾

﴾***Détiendraient-ils une part du pouvoir qu'ils ne donneraient pas même le creux d'un noyau de datte aux gens***﴿[65]. En outre, elles indiquent que ces divinités sont faibles et impuissantes, comme le dit Allah ﷻ:

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٞ فَٱسۡتَمِعُواْ لَهُۥٓۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدۡعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ لَن يَخۡلُقُواْ ذُبَابٗا وَلَوِ ٱجۡتَمَعُواْ لَهُۥۖ وَإِن يَسۡلُبۡهُمُ ٱلذُّبَابُ شَيۡـٔٗا لَّا يَسۡتَنقِذُوهُ مِنۡهُۚ ضَعُفَ ٱلطَّالِبُ وَٱلۡمَطۡلُوبُ ﴿٧٣﴾

﴾***Ô hommes! Une parabole vous est proposée, écoutez-la bien: ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient pas même créer une mouche, quand bien même ils s'uniraient pour le faire.***

[64] Sourate *Le Créateur* (*Fâtir*), verset 13.
[65] Sourate *Les femmes* (*An-nisâ'*), verset 53.

Scanné avec CamScanner

Et si la mouche leur enlevait quelque chose, ils ne pourraient le lui reprendre. Celui qui demande et celui qui est sollicité sont tout aussi faibles﴿[66].

Dans ce contexte, Allah ﷻ montra Son pouvoir sur Ses créatures et les signes qu'Il plaça dans ce monde en témoignage de Sa perfection et de Sa Toute-Puissance. Il rappela qu'Il est le vrai Dieu, le Seul qui mérite d'être considéré comme une divinité, le Seul qu'il convient d'adorer, le Seul digne de notre culte exclusif. Et ce, en raison de Ses faveurs envers les hommes qu'Il a créés en les tirants du néant et auxquels Il dispense Ses grâces et Ses bienfaits. Il est donc le Seul digne d'être adoré. Et si nous voulions nous étendre sur ce sujet, nous pourrions encore parler longuement, mais ce qui a été dit est suffisant. S'agissant de la conformité aux enseignements du Messager d'Allahﷺ, les preuves sont tout aussi nombreuses, dans le Livre d'Allah comme dans la Sounna du Messager d'Allahﷺ. Parmi elles, les Paroles d'Allahﷻ:

﴿وَمَآ ءَاتَىٰكُمُ ٱلرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَىٰكُمْ عَنْهُ فَٱنتَهُوا۟ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ﴾

﴾***Prenez ce que le Messager vous donne et abstenez-vous de ce qu'il vous interdit. Et craignez Allah. Allah est terrible dans Son châtiment***﴿[67]. Par ailleurs, Allah ﷻ dit:

[66] Sourate *Le pèlerinage* (*Al-hajj*), verset 73.

Scanné avec CamScanner

وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥٓ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ ٱلْخِيَرَةُ
مِنْ أَمْرِهِمْ ۗ وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَٰلًا مُّبِينًا ﴿٣٦﴾

﴾***Il n'appartient pas à un croyant ou une croyante, lorsqu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur manière d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager s'est clairement égaré***﴿[68]. Et Allahﷻ dit:

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱسْتَجِيبُوا۟ لِلَّهِ وَلِلرَّسُولِ إِذَا دَعَاكُمْ لِمَا يُحْيِيكُمْ ۖ
وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ يَحُولُ بَيْنَ ٱلْمَرْءِ وَقَلْبِهِۦ وَأَنَّهُۥٓ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ ﴿٢٤﴾

﴾***Ô vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la vie. Et sachez qu'Allah s'interpose entre l'homme et son cœur et que vous serez rassemblés devant Lui***﴿[69].Et Allah ﷻ dit:

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ
غَفُورٌ رَّحِيمٌ

[67] Sourate *L'exode* (*Al-hachr*), verset 7.
[68] Sourate *Les coalisés* (*Al-ahzâb*), verset 36.
[69] Sourate *Le butin* (*Al-anfâl*), verset 24.

Scanné avec CamScanner

﴾Dis: "Si vous aimez vraiment Allah suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Clément et Miséricordieux﴿[70].

En outre, dans ce hadith rapporté par Abu Hourayra ﷺ, le Messager d'Allahﷺ a dit: "*Toute ma communauté entrera au Paradis, sauf ceux qui s'y refuseront*". *Les compagnons s'étonnèrent: "Ô Messager d'Allah! Et qui pourrait refuser?" Il répondit: "Quiconque m'obéit entrera au Paradis et quiconque me désobéit s'y sera refusé"*[71].

---

[70] Sourate *La famille d'Imran* (*Al 'Imrân*), verset 31.

[71] Le hadith est rapporté par l'imam Al-Boukhâri dans la partie [de son *Sahîh*] intitulée: *La conformité au Livre et à la Sounna*, chapitre: *Se conformer à la Tradition du Messager d'Allah*ﷺ. De même, il est rapporté par l'imam Ahmad dans le *Mousnad* intitulé *Al-moukthirîn min as-sahâba* (n° 8373). Autres hadiths du Messager d'Allah dans lesquels il incita les gens à se conformer à sa Sounna dans leurs actes d'adoration et à lui obéir avant d'obéir à qui que ce soit, le long hadith cité par l'imam Muslim dans son *Sahîh* et rapporté par Jâbir ibn 'Abdillah ﷺ dans lequel il décrit le pèlerinage du Prophète ﷺ et cite les paroles du Messager d'Allah ﷺ qui suivent: "En réalité, je vous ai laissé ce qui vous évitera de vous égarer si vous vous y attachez: le Livre d'Allah. Et vous serez interrogés à mon sujet. Que répondrez-vous alors?" Les compagnons dirent: "Nous témoignons que tu as transmis le Message, que tu t'es acquitté de ta mission et que tu as sincèrement conseillé ta communauté". Ensuite, tendant son index vers le ciel puis le ramenant vers les gens, il dit: "*Ô Allah! Sois-en témoin! Ô Allah! Sois-en témoin! Ô Allah! Sois-en témoin*!" De même, ce hadith rapporté par les auteurs des *Sounan*, selon une chaîne authentique, selon le récit d'Al-'Irbâd ibn Sâriya ﷺ qui a dit: "*Le Messager d'Allah (ﷺ) nous fit un sermon si éloquent que nos yeux débordèrent de larmes et nos cœurs frémirent. Nous dîmes: "Ô Messager d'Allah! On dirait un sermon d'adieu, que nous recommandes-tu ?" Il répondit: "En vérité, je vous ai laissés sur une voie aussi claire la nuit que le jour et dont seul un homme voué à la perdition s'écartera. Celui qui vivra parmi vous verra de nombreuses discordes. Je vous recommande donc de vous conformer à ce que vous connaissez de ma Sounna et à la Sounna des califes orthodoxes bien guidés. Accrochez-vous y fermement [littéralement : "avec vos molaires"]*". Par ailleurs, At-Tirmidhi, Ibn Mâja et Ad-Dârimi rapportent tous, selon une chaîne authentique (*hasan*) ce hadith, d'après Al-Miqdâd ibn Ma'diykarib ﷺ, selon qui le Messager d'Allah ﷺ a dit: "Se peut-il qu'un homme entende un hadith venant de moi, alors qu'il est accoudé sur un lit de repos, puis qu'il dise: "Entre nous et vous il y a le Livre d'Allah; par conséquent nous rendons licite ce que nous y trouvons licite et illicite ce que nous y trouvons illicite. Alors qu'il n'y a aucune différence entre ce que le Messager d'Allah a rendu illicite et ce qu'Allah a rendu illicite"". En outre, Al-Boukhâri et Muslim rapportent, d'après le récit

Scanné avec CamScanner

Les paroles de l'auteur: "**Puis, lorsque la communauté, en grande partie, est devenue ce qu'elle est devenue, Satan leur fit apparaître ce culte exclusif d'Allah comme une atteinte à la dignité et aux droits des hommes vertueux (*sâlihîn*) et le polythéisme (*chirk*) comme une marque de l'amour et de l'imitation des vertueux** ", autrement dit: lorsque les innovations religieuses (*bida'*), comme celles des soufis ou des chiites furent introduites dans la religion, Satan fit apparaître à beaucoup de gens le culte exclusif d'Allah, et le refus d'invoquer ce qu'ils appellent des "saints", comme une atteinte à la dignité et aux droits des hommes vertueux. Bien plus, il leur fit croire que seul celui qui invoquait ces "saints", en implorant leur secours et en faisant d'eux des intercesseurs auprès d'Allah, connaissait vraiment leurs droits. Pourtant, Allah interdit et refuse que d'autres Lui soient associés dans Son adoration, pas même un ange rapproché ou un prophète envoyé. Et, Allah ﷻ, dans certains de Ses versets, a fait une distinction entre, d'une part, les

---

d'AbuMoussâ ﷺ que le Messager d'Allah ﷺ a dit: "Moi et le Message qu'Allah m'a chargé de transmettre sont à l'image d'un homme qui est venu vers un peuple et lui a dit: "Ô mon peuple! J'ai vu l'armée de mes propres yeux et je suis l'avertisseur nu [c'est-à-dire: qui est venu si rapidement qu'il n'a pas eu le temps de s'habiller: NDT]. Sauvez-vous donc!" Une partie de son peuple l'a écouté et a pris la route à la fin de la nuit. Ils sont donc partis tranquillement et ont été sauvés. D'autres l'ont traité de menteur et sont donc restés à leur place jusqu'au matin où ils ont été attaqués par l'armée et ont été exterminés ou faits prisonniers. Ces deux groupes sont respectivement à l'image de ceux qui m'obéissent et se conforment à mes enseignements et de ceux qui me désobéissent et traitent de mensonge mon Message de vérité". Par ailleurs, 'Abdoullah ibn Mas'oud ﷺ rapporte ce hadith, à travers une chaîne authentique (*hasan*): "Un jour, le Messager d'Allah traça un trait devant nous puis nous dit: "Voici le chemin d'Allah". Ensuite, il traça plusieurs traits sur sa droite et sa gauche et nous dit: "Et voici les chemins: sur chacun d'eux se trouve un démon qui appelle les gens à le suivre". Puis, il récita: ﴿Tel est mon chemin, en toute droiture. Suivez-le donc. Et ne suivez pas les chemins qui vous éloigneraient de Sa voie. Voilà ce qu'Il vous ordonne. Peut-être Le craindrez-vous!﴾

Scanné avec CamScanner

droits dans lesquels Lui et Son Messager sont associés, et, d'autre part, Ses droits exclusifs. Allah ﷻ dit:

وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَخْشَ ٱللَّهَ وَيَتَّقْهِ فَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَآئِزُونَ ﴿٥٢﴾

﴿***Ceux qui obéissent à Allah et à Son Messager et craignent Allah et Le redoutent, voilà ceux qui obtiennent le succès***﴾[72].

Allah a donc fait de l'obéissance un droit pour lequel le Messager Lui est associé, tandis qu'Il a fait de la crainte que Lui doivent Ses serviteurs un droit exclusif à Sa Personne. Par ailleurs, Allah ﷻ, s'adressant au Messager ﷺ qui est la plus noble des créatures, celle qui occupe le rang le plus élevé auprès de Lui, dit:

لِيَقْطَعَ طَرَفًا مِّنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ أَوْ يَكْبِتَهُمْ فَيَنقَلِبُواْ خَآئِبِينَ ﴿١٢٧﴾

﴿***Tu n'as aucune part dans l'ordre [divin]: soit qu'Il accepte leur repentir, soit qu'Il les châtie, ils sont injustes***﴾[73].

Il apparaît donc clairement que leurs paroles sont mensongères et sans fondement. Il est donc interdit de croire en ces propos qui représentent un grave péché. Les vrais monothéistes (*mouwahhidoun*) ne lèsent pas les hommes vertueux de leurs droits mais, au contraire, les aiment pour l'amour d'Allah, s'ils sont réellement vertueux. En revanche ils ne leur concèdent

[72] Sourate *La lumière* (*An-nour*), verset 52.
[73] Sourate *La famille d'Imran* (*Al 'Imrân*), verset 128.

Scanné avec CamScanner

aucun des droits exclusifs d'Allah ﷻ puisqu'ils savent que, s'ils agissaient ainsi, cela leur vaudrait Son courroux. Aussi, à celui qui lui a dit: "*Tu es notre maître et le fils de notre maître*", le Prophète ﷺ a répondu: "*Ô vous les gens! Parlez mais sans vous laisser séduire et détourner par Satan: je suis Muhammad, fils de 'Abdoullah, le Messager d'Allah. Et, par Allah! Je n'ai aucune envie de vous voir m'élever au-dessus du rang qu'Allah ﷻ m'a assigné*"[74]. De même, à celui qui lui a dit: "*Ô Messager d'Allah! Nous vivons dans l'adversité, nos familles périssent, nos ressources s'épuisent et nos troupeaux sont décimés: implore Allah de faire tomber la pluie, nous te demandons d'intercéder pour nous auprès d'Allah et nous demandons à Allah d'intercéder pour nous auprès de toi*", il a répondu: "*Malheur à toi! Sais-tu seulement ce que tu dis?*" *Puis, le Messager d'Allah ﷺ célébra la pureté d'Allah et le glorifia. Il ne cessa de le faire au point que les visages de ses compagnons en furent marqués. Il poursuivit:* "*Malheur à toi! Il ne convient pas de demander à Allah d'intercéder auprès de l'une de Ses créatures, quelle qu'elle soit. Il est bien trop Grand pour cela. Malheur à toi! Sais-tu qui est Allah? Son Trône se trouve sur Ses cieux de cette manière*", *il forma alors comme un dôme sur lui avec ses doigts*, "*et les cieux craquent sous son poids comme la selle craque sous le cavalier*"[75]. Le mensonge de celui qui prétend

[74] Le hadith est rapporté par An-Nasâï dans: *Les œuvres du jour et de la nuit* (n°248 et 249), par Ahmad - dont c'est la version - dans son *Mousnad* (3/149, 153 et 241), Ibn Hibbân dans son *Sahîh* (8/46), AbuNou'aym dans: *Al-Hilya* (6/252), par Al-Lâlakâi dans *L'explication des fondements de la croyance* (n°2675). Ibn 'Abd Al-Hâdi dans: *As-Sârim* (246) affirme que la chaîne du hadith est authentique. (Ces références sont tirées du livre intitulé *Fath al-majîd charh kitâb at-tawhîd*, authentification (*tahqîq*) du docteur Al-Walîd ibn 'Abd Ar-Rahmân ibn Muhammad Al Fourayyân (p.835)).

[75] Le hadith est rapporté par AbuDâwoud dans la partie [de ses *Sounan*] intitulée: *La Sounna*, chapitre: *Al-jahmiyya*. Toutefois, sa chaîne de narrateurs est faible (*dha'îf*) comme l'indique Al-Albâni dans *Da'îf sounan Abi Dâwoud*, dans *Adh-dhilâl* (n°575) et *Al-michkât* (n°5727). En revanche, le docteur Al-Walîd ibn 'Abd Ar-Rahmân ibn Muhammad Al

Scanné avec CamScanner

qu'affirmer l'Unicité d'Allah ﷻ, et lui vouer un culte exclusif, revient à offenser les "saints" dans leur dignité, apparaît donc clairement. Celui-ci est un égaré parmi ceux dont les musulmans doivent prendre garde afin de préserver leur religion. Et le succès ne vient que d'Allah.

Texte original

Le second principe:

Allah nous a ordonné d'être unis dans la religion et nous a interdit de se diviser. Il a si clairement exposé ce fondement que même les illettrés sont capables de le saisir. Ainsi, Il nous a défendus d'être comme ceux qui, avant nous, se sont divisés et se sont opposés les uns aux autres, ce qui les a conduits à leur perte. Il rappela aux musulmans qu'Il leur avait ordonné de s'unir dans la religion et leur avait interdit de se diviser. Et les traditions prophétiques rapportées à ce sujet, plus étonnantes les unes que les autres, rendent ce fondement encore plus clair. Puis, les musulmans se sont divisés à propos des fondements mêmes (*ousoul*) de leur religion mais aussi de ses subdivisions (*fourou'*), c'est-à-dire la science religieuse

Fourayyân, dans son *tahqîq* de l'ouvrage intitulé *Fath al-majîd charh kitâb at-tawhîd* (p.829), affirme que le hadith fut rapporté par Al-Boukhâri dans *At-târîkh al-kabîr* (2/224), par Ad-Dârimi dans: *La réfutation de la croyance des Jahmiyya* (p. 24), Ibn Khouzayma dans: *At-tawhîd* (n°147), Ibn Abi 'Asim dans: *La Sounna* (n°575 et 576), par At-Tabarâni dans: *Al-Kabîr* (n°1547), Ad-Dâraqoutni dans: *As-sifât* (38), Al-Lâlakâi dans: *L'explication des fondements de la croyance* (n°656) et AbuAch-Cheikh dans: *Al-'adhama* (n°198). Par ailleurs le hadith est considéré comme authentique par Ibn Qayyim dans: *Tahdhîb as-sounan* (7/95) et Ibn Kathir dans: *At-târîkh* (1/8).

Scanné avec CamScanner

(*'ilm*) et la connaissance des statuts et règles juridiques (*fiqh*). Si bien que celui qui, aujourd'hui, appelle les gens à être unis dans la religion est considéré soit comme quelqu'un qui ne se soucie guère de sa religion (*zindîq*), soit comme un fou!

Commentaire

Allahﷻ a mentionné l'ordre de s'unir dans la religion et l'interdiction de se diviser en même temps que Son adoration, d'ailleurs l'unité dans la religion est une forme d'adoration. Allah ﷻ dit:

إِنَّ هَٰذِهِۦٓ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَٰحِدَةً وَأَنَا۠ رَبُّكُمْ فَٱعْبُدُونِ ﴿٩٢﴾

﴾*En vérité, cette communauté qui est la vôtre est une communauté unique et Je suis votre Seigneur, adorez-Moi donc*﴿[76]. Et dans cet autre verset:

وَإِنَّ هَٰذِهِۦٓ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَٰحِدَةً وَأَنَا۠ رَبُّكُمْ فَٱتَّقُونِ ﴿٥٢﴾

﴾En vérité, cette communauté qui est la vôtre est une communauté unique et Je suis votre Seigneur, craignez-Moi donc﴿[77].

[76] Sourate *Les prophètes* (*Al-anbiyâ'*), verset 92.
[77] Sourate *Les croyants* (*Al-mou'minoun*), verset 52.

Scanné avec CamScanner

De ces deux versets peuvent être tirés les enseignements qui suivent:

1- Celui qui est digne d'être adoré est Allah: il n'est donc permis d'adorer personne ou quoique ce soit en dehors de Lui.

2- La communauté musulmane doit être une communauté unique, unie autour de ce principe: l'Unicité de l'Etre adoré, Allah, Unique et sans associés. Car une communauté unie implique qu'elle soit unique, en recevant ses commandements et ses interdictions de son Seigneur à travers son Prophète ﷺ, puis en se conformant à ces ordres et interdits tirés du Livre et de la Sounna. Aussi, Allah ﷻ nous a informés que ce qu'Il a prescrit à la communauté de Muhammad ﷺ est identique à ce qu'Il a chargé tous les prophètes de transmettre à leurs communautés, à commencer par les Messagers "doués de détermination" (*oulou al-'azm*), comme le dit Allah ﷻ:

شَرَعَ لَكُم مِّنَ ٱلدِّينِ مَا وَصَّىٰ بِهِۦ نُوحًا وَٱلَّذِىٓ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ وَمَا وَصَّيْنَا بِهِۦٓ إِبْرَٰهِيمَ وَمُوسَىٰ وَعِيسَىٰٓ ۖ أَنْ أَقِيمُوا۟ ٱلدِّينَ وَلَا تَتَفَرَّقُوا۟ فِيهِ ۚ

﴿*Il a établi pour vous ce qu'Il avait prescrit à Noé, ce que Nous te révélons, ainsi que ce que Nous avions prescrit à Abraham, à Moïse et à Jésus: "Acquittez-vous du culte et n'en faites pas un sujet de division"*﴾[78].

[78] Sourate *La consultation* (*Ach-chourâ*), verset 13.

Scanné avec CamScanner

Allah indique donc qu'Il prescrivit ceci à Noé, le premier des Messagers et à Muhammadﷺ, le dernier d'entre eux, à travers Ses Paroles: ﴿*...ce que Nous te révélons*﴾, mais aussi à Abraham, Moïse et Jésus. Ceux-ci, avec Muhammad et Noé, sont les prophètes "doués de détermination": Abraham, l'ami intime d'Allah, Moïse, celui à qui Allah a parlé, et Jésus, fils de Marie, l'Esprit (*rouh*) d'Allah et Sa Parole qu'il envoya à Marie. ﴿*Acquittez-vous du culte*﴾. Autrement dit: vouer votre culte à Allahﷻ, ﴿*et n'en faites pas un sujet de division*﴾: Allah ordonne donc à la communauté musulmane de s'unir dans le culte qu'elle Lui rend. Et, en cas de divisions, les musulmans doivent s'en remettre au jugement d'Allah et de Son Messager ce qui éteindra les discordes, conformément à Ses Paroles:

وَمَا ٱخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِن شَىْءٍ فَحُكْمُهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبِّى عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ

﴿***Quel que soit le sujet de votre discorde, le jugement appartient à Allah. Tel est Allah, mon Seigneur. En Lui je m'en remets et vers Lui je reviens repentant***﴾[79]. Et Ses Paroles:

وَلَوْ رَدُّوهُ إِلَى ٱلرَّسُولِ وَإِلَىٰٓ أُو۟لِى ٱلْأَمْرِ مِنْهُمْ لَعَلِمَهُ ٱلَّذِينَ يَسْتَنۢبِطُونَهُۥ مِنْهُمْ ۗ

[79] Sourate *La consultation* (*Ach-chourâ*), verset 10.

Scanné avec CamScanner

﴾*Or, s'ils la rapportaient au Messager et à ceux qui, parmi eux, détiennent l'autorité, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés apprendraient [la vérité de leur bouche*﴿[80].

Par ailleurs, le Messager ﷺ a exhorté les musulmans à s'unir et à ne pas se diviser. Mieux, il a fait disparaître toutes les causes de divisions et de dissensions. En effet, celui qui médite les statuts et règles juridiques constatera que le Messager ﷺ n'a pas laissé, dans la Loi que son Seigneur lui a ordonnée de transmettre aux hommes, la moindre cause de dissensions sans l'éradiquer, obéissant en cela au commandement d'Allah qui dit:

وَٱعۡتَصِمُواْ بِحَبۡلِ ٱللَّهِ جَمِيعٗا وَلَا تَفَرَّقُواْۚ

﴾*Demeurez tous fermement attachés au lien (habl) d'Allah et ne vous divisez pas*﴿[81]. Et Allah ﷻ dit:

وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِي مُسۡتَقِيمٗا فَٱتَّبِعُوهُۖ وَلَا تَتَّبِعُواْ ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمۡ عَن سَبِيلِهِۦۚ ذَٰلِكُمۡ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمۡ تَتَّقُونَ ﴿١٥٣﴾

﴾*Tel est mon chemin, en toute droiture. Suivez-le donc. Et ne suivez pas les chemins qui vous éloigneraient de Sa voie. Voilà*

---

[80] Sourate *Les femmes* (*An-nisâ'*), verset 83.
[81] Sourate *La famille d'Imran* (*Al 'Imran*), verset 103.

Scanné avec CamScanner

ce qu'il vous ordonne. Peut-être le craindrez-vous!»[82]. Ainsi que d'autres versets allant dans le même sens.

"Et les traditions prophétiques rapportées à ce sujet, plus étonnantes les unes que les autres, rendent ce fondement encore plus clair".

Parmi les preuves tirées de la Sounna, ce hadith du Prophète ﷺ: "*Qu'Allah comble un homme qui, après avoir entendu ma parole, en a saisi le sens, l'a retenue puis l'a transmise. Car, il se peut qu'il transmette un savoir à quelqu'un plus à même de le comprendre que lui. Il y a trois choses dont le cœur du musulman ne se détournera jamais: vouer ses œuvres exclusivement à Allah, conseiller sincèrement les chefs des musulmans et ne pas se séparer de la communauté (jamâ'a) des musulmans, car l'invocation [des autres musulmans] les préserve*"[83]. Parmi ces preuves également, les paroles du Prophète ﷺ: "Quiconque vient à vous alors que vous êtes tous unis derrière un seul homme, et cherche à semer la discorde

---

[82] Sourate *Les bestiaux* (*Al-an'âm*), verset 153.

[83] Le hadith est rapporté par At-Tirmidhi dans la partie [de ses *Sounan*] consacrée au savoir (*al-'ilm*), chapitre: *Le hadith qui, en ces termes, incite à transmettre ce que l'on entend: "Qu'Allah fasse prospérer un homme qui entend un hadith de notre part et le retient pour le transmettre aux autres"*. Il est également rapporté par AbuDâwoud dans la même partie [de ses *Sounan*], chapitre: *Le mérite du savoir et de le propager*, par Ibn Mâja dans l'introduction [de ses *Sounân*] (n°226) et la partie consacrée aux rites (*al-manâsik*), chapitre: *Le sermon du jour du sacrifice*. En outre, il est rapporté par l'imam Ahmad dans son *Mousnad* (n°1653, 16138 et 20608). Ad-Dârimi le rapporte en ces termes: "Qu'Allah fasse miséricorde à un homme..." dans l'introduction de son recueil de hadiths, chapitre: *L'imitation des savants*. Ce hadith, grâce à ses différentes chaînes qui se renforcent les unes les autres, est authentique comme l'affirme Al-Albâni dans *Sahîh al-jâmi'* (2/1145, édition *Al-maktab al-islâmi*); voyez également *Sahîh at-targhîb wa at-tarhîb* (1/14 et 3/268), *Maktaba al-ma'ârif li-nachr wa at-tawzî'*)

Scanné avec CamScanner

parmi vous ou à diviser votre communauté, tuez-le"[84]. Parmi ces preuves également, le hadith qui suit: "Les juifs se sont divisés en soixante et onze groupes, les chrétiens en soixante-douze groupes et cette communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous en Enfer, sauf un seul groupe". Les compagnons demandèrent: "Quel est ce groupe, Messager d'Allah?" Il répondit: "Ceux qui suivront ma voie, qui est aussi celle de mes compagnons"[85]. Ainsi que d'autres preuves allant dans ce sens. **"Puis, les musulmans se sont divisés à propos des fondements**

---

[84] Le hadith est rapporté par Muslim dans la partie [de son *Sahîh*] intitulée: *L'émirat (al-imâra)*, chapitre: *Le jugement de celui qui cherche à diviser les musulmans alors qu'ils sont unis.* Il est également rapporté par An-Nasâï dans la partie [de ses *Sounan*] intitulée: *L'interdiction de faire couler le sang*, chapitre: *Tuer celui qui cherche à diviser la communauté.* AbuDâwoud le rapporte dans la partie [de ses *Sounan*] consacrée à la Sounna, chapitre: *Tuer les kharidjites.* Il est aussi rapporté par Ahmad (17579 et 19396)
Remarque: C'est celui qui s'insurge contre le pouvoir, qui brise l'unité des musulmans et qui est satisfait de leurs divisions, qui doit être mis à mort. En outre, seul le souverain ou son représentant peuvent ordonner son exécution. Mais, avant cela, les preuves [de l'interdiction de ces actes] doivent être présentées à celui qui s'est révolté: alors, soit il se repent, soit il est tué en application de la peine légale.

[85] Le hadith est rapporté par AbuDâwoud dans la partie [de ses *Sounan*] consacrée à la Sounna, chapitre: *L'explication de la Sounna*, et Al-Albâni affirme que ce hadith est authentique (*hasan sahîh*). L'imam Ahmad le rapporte dans le *Mousnad* des habitants du Cham, chapitre: *Le hadith de Mou'âwiya ibn Abi Soufiyân* رضي الله عنه. Il est également rapporté par l'imam Ad-Dârimi dans la partie de son recueil consacrée aux comportements, chapitre: *L'éclatement de cette communauté*. Et, toutes ces versions sont rapportées par l'illustre compagnon Mou'âwiya ibn Abi Soufiyân رضي الله عنه. En outre, il est rapporté par l'imam Ibn Mâja dans la partie de ses *Sounan* consacrée aux troubles (*Al-fitan*), chapitre: *L'éclatement de la communauté*. Al-Albâni affirme que le hadith est authentique (voyez le *Sahîh ibn Mâja*). De même, il est rapporté par l'imam Ahmad dans la partie de son *Mousnad* intitulée: *Mousnad al-moukthirîn* d'après l'illustre compagnon Anas ibn Mâlik رضي الله عنه. Toutes ces versions ont été rapportées en ces termes: "Il répondit: "La communauté (*al-jamâ'a*)"". Quant aux versions où il répondit: "Ceux qui suivront ma voie, qui est aussi celle de mes compagnons", elles sont rapportées, d'après l'illustre compagnon 'Abdoullah ibn 'Umar, par l'imam Al-Hâkim dans *Al-moustadrak 'ala as-sahîh*, dans la partie consacrée au savoir (*al-'ilm*) (1/218; n°8127; édition *Dar al-koutoub al-'ilmiyya*, n°1411). De même, le hadith est rapporté par l'imam At-Tirmidhi dans la partie [de ses *Sounan*] consacrée à la foi, chapitre: *Ce qu'il est rapporté au sujet de celui qui meurt en attestant qu'il n'y a de divinité qu'Allah.*

Scanné avec CamScanner

mêmes de leur religion (*ousoul*) mais aussi de ses subdivisions (*fourou'*), c'est-à-dire la science religieuse (*'ilm*) et la connaissance des statuts et règles juridiques (*fiqh*). Si bien que celui qui, aujourd'hui, appelle les gens à être unis dans la religion est considéré soit comme quelqu'un qui ne se soucie guère de sa religion (*zindîq*), soit comme un fou!": il semble que l'auteur fasse allusion ici aux divergences qui ont touché les musulmans dans les fondements de leur religion et ses subdivisions. Concernant les fondements mêmes de la religion [la croyance], les divisons et les groupes sont nombreux: "*jahmiyya*", "*mou'tazila*"[86], "*qadariyya*"[87], "*mourji'a*"[88], etc. De même, nombreuses sont les divergences dans les "*fourou'*": celui-ci est "*hanafi*", celui-là "*mâliki*", cet autre "*châfi'i*", cet autre encore "*hanbali*" ou alors "*dhâhiri*"[89]. D'ailleurs, la divergence qui est citée ici est celle qui a cours dans la jurisprudence islamique. Et elle n'est pas citée dans le sens péjoratif du terme. Mais la jurisprudence est une discipline dont le cadre accepte une diversité de compréhension et des divergences d'opinions dans des domaines ou l'effort de réflexion (*ijtihâd*) est permis. Il n'y a aucun mal à cela sauf lorsque la preuve (*dalîl*) est délaissée au profit de la parole de l'*imam*. C'est celui qui agit ainsi qui doit

[86] Les *jahmiyya* et les *mou'tazila* sont deux sectes qui, toutes deux, nient les Attributs divins [Note du traducteur]

[87] Ce nom s'applique à la fois à ceux qui nient la prédestination (*al-qadar*), c'est-à-dire les partisans du libre-arbitre, mais aussi à ceux qui exagèrent dans l'affirmation de la prédestination au point de croire que l'homme n'est pas libre dans ses choix et ses actes: ces derniers sont aussi connus sous le nom de *jabriyya* [Note du traducteur].

[88] Secte dont les membres considèrent que celui qui commet un péché majeur est malgré cela un croyant dont la foi est complète puisque, selon eux, les actes, bons ou mauvais, n'ont aucune influence sur la foi [Note du traducteur].

[89] Ceux qui s'attachent au sens apparent (*dhâhir*) des textes [Note du traducteur].

Scanné avec CamScanner

être condamné et blâmé. Par ses paroles, l'auteur vise probablement ces divergences condamnables qui ont conduit nombre de gens de son temps à traiter de "*zindîq*"[90] ou de fou quiconque renonçait à ces écoles de jurisprudence (*madhhab*) pour fonder son opinion sur le "*dalîl*". Le "*zindîq*" est celui qui ne se soucie pas de sa religion et ne lui accorde aucune importance. Qu'Allah nous en préserve! Et le succès ne vient que de Lui.

Texte original

Le troisième principe

L'unité des musulmans ne pourra être parfaite que s'ils écoutent et obéissent à celui qui les dirige, même s'il s'agit d'un esclave abyssin. Allah a clairement et amplement insisté sur ce fondement par différentes démonstrations dans les textes[91] et à travers Ses décrets. Puis, beaucoup de ceux qui

[90] Voici la définition qu'en donne le dictionnaire *Al-qâmous* (p.891, édition *Mouassasa ar-risâla*): "Le "*zindîq*" est le dualiste ou celui qui prétend que le monde est régi par deux principes: la lumière et les ténèbres, ou celui qui ne croit ni à la vie future, ni qu'Allah est le Seigneur des mondes ou encore celui qui se fait passer pour un croyant alors qu'au fond de lui il ne l'est pas".

[91] En vérité, Allah nous a montré dans Son Livre, et le Prophète ﷺ nous a clairement indiqué dans sa Sounna, l'obligation d'obéir aux ordres des dirigeants lorsque ces injonctions n'impliquent pas une désobéissance à Allah ou à Son Messager ﷺ. En revanche, si le souverain ordonne à ses sujets de désobéir à Allah, ceux-ci ne doivent ni l'écouter, ni lui obéir. Notre cheikh [An-Najmi] a d'ailleurs mentionné les preuves à ce sujet en commentant les paroles de l'auteur: "Allah a clairement et amplement insisté sur ce fondement par différentes démonstrations dans les textes…". Quant à l'expression: "… et à travers Ses décrets", elle fait référence à ce qu'Allah a consigné dans la Tablette préservée (*Al-lawh al-mahfoudh*), ce qu'Il a donc prédestiné à la communauté musulmane, à chacun de ses membres et à ses peuples, lorsqu'ils sont revenus au Livre de leur Seigneur et à la Sounna de leur Prophète Muhammad ﷺ et se sont conformés à ces deux

Scanné avec CamScanner

prétendent détenir le savoir oublièrent ce fondement: comment donc pourraient-ils le mettre en pratique?

Commentaire

Nous avons déjà mentionné les enseignements divins contenus dans ce verset:

sources révélées par Allah ﷻ. Et parmi ces commandements divins, auxquels le Messager ﷺ a ordonné de se conformer, figurent l'obéissance au dirigeant si ses ordres ne vont pas à l'encontre de la religion et l'unité autour du dirigeant contre lequel il est interdit de se soulever par la parole ou les actes. Car, à ceux qui se conformeraient à ces commandements, Allah a promis bienfaits, puissance, domination sur terre et victoire sur les ennemis, comme dans ce verset: ﴿Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et accompli de bonnes œuvres qu'Il leur accorderait la succession sur terre comme Il l'a accordée à ceux qui les ont précédés, qu'Il établirait fermement leur religion qu'Il agrée pour eux et qu'Il changerait leur inquiétude en sécurité. Ils m'adorent et ne M'associent rien﴾ [*La lumière*, v. 55]. Et le Très Haut dit: ﴿En vérité, Allah soutient ceux qui soutiennent [Sa religion]. Allah est assurément Fort et Puissant. Ceux qui, si Nous leur accordons le pouvoir sur terre, accomplissent la prière, s'acquittent de l'aumône légale, ordonnent ce qui est convenable et interdisent ce qui est blâmable. Et, la fin de toutes choses appartient à Allah﴾ [*Le pèlerinage*, v. 40-41]. Mais, lorsque la communauté musulmane n'applique plus le Livre et la Sounna et que ses pratiques religieuses n'ont pas été prescrites par Allah, alors elle doit savoir qu'Allah a inscrit et décrété dans la Tablette préservée que ceux qui n'obéissent pas au souverain et se révoltent contre lui de différentes manières seront éprouvés par les divisions et les déchirements, qu'ils s'opposeront violemment les uns aux autres et que le vice et le malheur règneront parmi eux. Ainsi, le Très Haut dit: ﴿Ceux qui ont morcelé leur religion et ont formé des sectes, tu n'es pas des leurs. Leur sort dépend d'Allah. Puis, Il les informera de ce qu'ils faisaient﴾ [*Les bestiaux*, v. 159]. Nous devons donc tous nous attacher au Livre et à la Sounna et garder à l'esprit qu'il est de notre devoir d'obéir à tout commandement d'Allah ou de Son Messager ﷺ. Sauf, si les textes démontrent qu'il ne s'agit pas d'une obligation mais d'une simple recommandation (*istihbâb*). Nous devons croire, sans l'ombre d'un doute, que dans la soumission à ces commandements, il y a un bien et dans leur violation, un mal. De même, nous devons savoir qu'il n'est pas permis de commettre un acte interdit par Allah dans Son Livre ou par notre Messager Muhammad ﷺ dans sa Sounna. Sauf si les textes prouvent qu'il ne s'agit pas d'une interdiction mais d'une simple réprobation (*kirâha*). Car si nous commettons ce qui est interdit, tôt ou tard nous serons frappés par le mal. Ô musulmans! Si nous retournons sincèrement à Allah, nous obtiendrons le bonheur dans les deux vies: la vie présente et la vie dernière. En revanche, si nous nous détournons, c'est tout le contraire qui nous attend. Qu'Allah nous vienne en aide.

Scanné avec CamScanner

إِنَّ هَٰذِهِۦٓ أُمَّتُكُمۡ أُمَّةٗ وَٰحِدَةٗ وَأَنَا۠ رَبُّكُمۡ فَٱعۡبُدُونِ ﴿٩٢﴾

﴾*En vérité, cette communauté qui est la vôtre est une communauté unique et Je suis votre Seigneur, adorez-Moi donc*﴿ [92]. Et dans cet autre verset:

وَإِنَّ هَٰذِهِۦٓ أُمَّتُكُمۡ أُمَّةٗ وَٰحِدَةٗ وَأَنَا۠ رَبُّكُمۡ فَٱتَّقُونِ ﴿٥٢﴾

﴾*...et Je suis votre Seigneur, craignez-Moi donc*﴿ [93], et dans les Paroles du Très Haut:

۞ شَرَعَ لَكُم مِّنَ ٱلدِّينِ مَا وَصَّىٰ بِهِۦ نُوحٗا وَٱلَّذِيٓ أَوۡحَيۡنَآ إِلَيۡكَ وَمَا وَصَّيۡنَا
بِهِۦٓ إِبۡرَٰهِيمَ وَمُوسَىٰ وَعِيسَىٰٓۖ أَنۡ أَقِيمُواْ ٱلدِّينَ وَلَا تَتَفَرَّقُواْ فِيهِۚ

﴾*Il a établi pour vous ce qu'Il avait prescrit à Noé, ce que Nous te révélons, ainsi que ce que Nous avions prescrit à Abraham, à Moïse et à Jésus: "Acquittez-vous du culte et n'en faites pas un sujet de division"*﴿ [94]. De ces preuves scripturaires, nous avons déduit qu'Allah nous a ordonné d'adorer une seule divinité, Allah, Unique et sans associés, et d'être une communauté unique. La religion repose donc sur deux principes fondamentaux:

---

[92] Sourate *Les prophètes* (*Al-anbiyâ'*), verset 92.
[93] Sourate *Les croyants* (*Al-mou'minoun*), verset 52.
[94] Sourate *La consultation* (*Ach-chourâ*), verset 13.

Scanné avec CamScanner

1- Il n'y a qu'une seule divinité, Celui qui est adoré selon diverses formes d'adoration, c'est-à-dire Allah Seul.

2- La communauté musulmane doit être unique et ne pas se diviser dans les affaires religieuses.

L'auteur dit à ce sujet: "**L'unité des musulmans ne pourra être parfaite que s'ils écoutent et obéissent à celui qui les dirige, même s'il s'agit d'un esclave abyssin**": qu'il s'agisse d'un homme pieux ou d'un pécheur, qu'il soit obéissant ou désobéissant à Allah. Obéir à celui auquel Allah a confié la charge de diriger les musulmans est une obligation religieuse sans laquelle l'unité des musulmans ne pourra jamais être parfaite. Pour preuve de cette obligation, le verset suivant:

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَطِيعُواْ ٱللَّهَ وَأَطِيعُواْ ٱلرَّسُولَ وَأُوْلِي ٱلۡأَمۡرِ مِنكُمۡ

﴾***Ô vous qui croyez! Obéissez à Allah, obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité***﴿[95].

En ce qui concerne les traditions à ce sujet, elles sont nombreuses. Parmi elles, ce hadith dans lequel le Prophète ﷺ a ordonné d'obéir à celui qui exerce le pouvoir et de ne pas s'insurger contre lui. 'Oubâda ibn As-Sâmit ؓ affirme: "*Nous avons prêté serment, au Messager d'Allah ﷺ, d'écouter et d'obéir à ceux qui détiennent le pouvoir, dans ce qui nous plaît comme dans ce qui nous répugne, dans l'adversité comme dans l'aisance, malgré leurs privilèges et de ne pas leur disputer le pouvoir sauf si l'on constate chez*

[95] Sourate *Les femmes* (*An-nisâ'*), verset 59.

Scanné avec CamScanner

eux une incroyance flagrante dont nous détenons une preuve venant d'Allah"[96]. Parmi ces preuves tirées de la Sounna, le hadith rapporté par Ibn 'Abbâs ﷺ selon qui le Messager d'Allah ﷺ a dit: "*Que celui qui voit chez celui qui détient l'autorité (l'émir) quelque chose qu'il réprouve, le supporte patiemment, car quiconque se sépare de la communauté, ne serait-ce que d'un pouce, puis meurt, il meurt comme on mourrait avant l'Islam (jâhiliyya)*"[97].

Parmi elles, ce hadith rapporté par 'Awf ibn Mâlik ﷺ: "*Les meilleurs de vos dirigeants sont ceux que vous aimez et qui vous aiment, en faveur desquels vous invoquez Allah et qui L'invoquent en votre faveur. Et les pires sont ceux que vous détestez et qui vous détestent, que vous maudissez et qui vous maudissent*". *Les compagnons demandèrent:* "*Ô Messager d'Allah! Ne devons-nous pas les renverser par la force?*" *Il répondit:* "*Non! Tant qu'ils s'acquittent de la prière parmi vous. Et lorsque vous voyez chez ceux qui détiennent l'autorité quelque chose que vous n'aimez pas, réprouvez leurs actes mais ne vous soulevez pas contre eux*"[98].

Parmi elles, le hadith rapporté 'Abdoullah ibn 'Umar ﷺ qui affirme avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: "*Quiconque se*

[96] Le hadith est rapporté par Al-Boukhâri dans la partie [de son *Sahîh*] consacrée aux troubles, chapitre: *Les paroles du Prophète* ﷺ: "*Vous verrez après moi des pratiques que vous réprouverez*". Muslim le rapporte dans la partie [de son *Sahîh*] intitulée: *L'émirat (al-imâra)*, chapitre: *L'obligation d'obéir aux ordres des dirigeants lorsqu'ils n'impliquent pas une désobéissance à Allah*.

[97] Le hadith est rapporté Al-Boukhâri dans la partie [de son *Sahîh*] consacrée aux troubles, chapitre: *Les paroles du Prophète* ﷺ: "*Vous verrez après moi des pratiques que vous réprouverez*". Muslim le rapporte dans la partie [de son *Sahîh*] intitulée: *L'émirat (al-imâra)*, chapitre: *L'obligation de ne pas se séparer de la communauté des musulmans lorsque apparaissent des troubles*.

[98] Le hadith est rapporté par Muslim dans la partie de son *Sahîh* intitulée: *L'émirat (al-imâra)*, chapitre: *Les meilleurs dirigeants et les pires*.

Scanné avec CamScanner

soulève contre ses dirigeants rencontrera Allah le Jour de la Résurrection sans aucun argument. Et quiconque meurt sans être lié par un serment d'allégeance meurt comme on mourrait avant l'islam"[99]. Et, d'après Anas ibn Mâlik ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit: "Ecoutez et obéissez quand bien même l'autorité serait confiée à un esclave abyssin dont la tête ressemble à un raisin sec". Les paroles du Prophète ﷺ, par la bouche duquel Allah ﷻ ordonne aux musulmans d'obéir aux dirigeants et de ne pas se révolter contre eux, sont donc nombreuses. Allah a clairement indiqué cette obligation à divers endroits. Nul besoin donc d'allonger le propos: que celui qui a foi en Allah et au Messager d'Allah ﷺ craigne Allah et ne se soulève pas contre ses dirigeants, que ce soit par la bouche ou par l'action. Qu'il se garde de leur disputer le pouvoir, par la parole ou les actes. Et le succès vient d'Allah Seul.

Texte original

Le quatrième principe

Allah a montré ce qu'étaient la science (*'ilm*)[100], les savants (*'oulamâ'*), la jurisprudence (*fiqh*) et les jurisconsultes

[99] Le hadith est rapporté par Al-Boukhâri dans la partie de son *Sahîh* consacrée aux règles juridiques (*Al-ahkâm*), chapitre: *Ecouter et obéir aux ordres des dirigeants lorsqu'ils n'impliquent pas une désobéissance à Allah.*

[100] Le terme "science" (*'ilm*) désigne ici la science religieuse, c'est-à-dire ce qu'Allah a dit dans Son Livre et le Messager d'Allah ﷺ dans sa Sounna, puis les règles juridiques que les hommes de science en ont tirées et grâce auxquelles la religion, les biens des hommes, leur honneur, la raison et la pérennité de l'espèce humaine seront préservés. Les savants (*'oulamâ'*) sont ceux qui connaissent ces fondements, qui les mettent en pratique, qui

Scanné avec CamScanner

appellent les gens à s'y conformer en supportant patiemment les persécutions que cet appel leur vaudra. Ils sont également appelés "jurisconsultes" (*fouqahâ'*). Voici, cher lecteur, certains textes tirés du Livre et de la Sounna montrant le mérite de la science et des savants, du *fiqh* et des *fouqahâ'*, en espérant qu'ils t'inciteront à emprunter leur chemin et à les prendre pour modèles, à commencer par les savants parmi les compagnons, leurs successeurs immédiats (*tâbi'în*) puis ceux qui leur ont succédé à chaque époque et en tout lieu. Voici donc ces textes, qu'Allah t'assiste et te guide. Allah ﷻ dit: ﴾Allah atteste, et avec Lui les anges et ceux qui possèdent la science, qu'il n'y a de divinité que Lui, Lui qui maintient la justice. Il n'y a de dieu que Lui, le Puissant, le Sage﴿ [*La famille d'Imran*, v. 18]. Et Il dit: ﴾Dis: "Sont-ils égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?" Seuls les doués d'intelligence se rappellent﴿ [*Les groupes*, v.9]. Et Allah ﷻ dit: ﴾Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu la science. Allah est parfaitement informé de ce que vous faites﴿ [*La discussion*, v.11]. Par ailleurs, Qays ibn Kathîr rapporte qu'un homme, en provenance de Médine, se présenta à AbuAd-Dardâ' qui se trouvait alors à Damas. Ce dernier lui dit: "Quel bon vent t'amène, mon frère?" Il répondit: "J'ai appris que tu rapportes un hadith du Messager d'Allah ﷺ". Il demanda: "N'es-tu pas venu pour une affaire personnelle?" "Non", répondit-il. "Pour faire du commerce, alors?" "Non", répondit-il. "Tu es venu simplement à la recherche de ce hadith?" "Oui", avoua-t-il. Il lui dit: "Alors sache que j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: "Celui qui emprunte une voie à la recherche de la science religieuse, Allah lui facilite une voie vers le paradis. Les anges abaissent leurs ailes, en signe de satisfaction, sur celui qui est en quête de science. De plus, les habitants des cieux et de la terre – y compris les poissons dans l'eau - implorent le pardon d'Allah pour le savant. La supériorité du savant sur l'adorateur est semblable à la supériorité de la lune sur les autres astres. Les savants sont les héritiers des prophètes. Or ces derniers ne lèguent ni dinar ni dirham mais seulement la science. Et celui qui l'acquiert a hérité d'une part énorme". Le hadith, rapporté par At-Tirmidhi, est authentique comme l'affirme Al-Albâni dans *Sahîh At-Tirmidhi* (n°2682); il fit également allusion à ce hadith dans *Sahîh Ibn Mâja* (n°223); voir aussi *Sahîh at-targhîb* (1/138, n°70). En outre, le Messager d'Allah ﷺ a dit: "Certes, Allah ne fera pas disparaître la science en l'extirpant [du cœur] des gens mais en faisant mourir les savants. Puis, lorsqu'il ne restera plus aucun savant, les gens prendront comme guides des ignorants qui répondront à leurs interrogations sans le moindre savoir, s'égarant ainsi et égarant les autres" (Rapporté par Al-Boukhâri et Muslim). Par ailleurs, le Prophète ﷺ a dit: "Allah accorde la science et la compréhension de la religion à celui auquel Il veut du bien" (Rapporté par Al-Boukhâri et Muslim). Ainsi que bien d'autres preuves qui témoignent du mérite de la science et des hommes de science. Et, y a-t-il chose plus belle que ces vers du cheikh Hâfidh Al-Hakami:

Ô toi qui es en quête de science religieuse, ne lui préfère rien d'autre
Car, par le Seigneur de la Tablette et du Calame tu as obtenu le succès
Sanctifie donc la science et connais le respect qui lui est dû
Par la parole, les actes et les belles manières, consacre-toi à elle.

Donc, ô toi qui étudies les sciences religieuses, efforce-toi d'acquérir le savoir religieux de la bouche même des érudits qui sont sur la voie des anciens (*salaf*), sans oublier d'être

Scanné avec CamScanner

(fouqahâ') et Il a démasqué ceux qui se font passer pour des savants et des jurisconsultes sans en faire réellement partie. Il a montré cela au début de la sourate *La vache*, à travers Ses Paroles:

يَٰبَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ ٱذۡكُرُواْ نِعۡمَتِيَ ٱلَّتِيٓ أَنۡعَمۡتُ عَلَيۡكُمۡ وَأَوۡفُواْ بِعَهۡدِيٓ أُوفِ بِعَهۡدِكُمۡ وَإِيَّٰيَ فَٱرۡهَبُونِ ﴿٤٠﴾

﴾Ô fils d'Israël! Souvenez-vous des bienfaits dont Je vous ai comblés. Tenez vos engagements vis-à-vis de Moi, Je tiendrai les Miens. Et c'est Moi que vous devez redouter﴿[101], jusqu'aux Paroles:

يَٰبَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ ٱذۡكُرُواْ نِعۡمَتِيَ ٱلَّتِيٓ أَنۡعَمۡتُ عَلَيۡكُمۡ وَأَنِّي فَضَّلۡتُكُمۡ عَلَى ٱلۡعَٰلَمِينَ

﴾Ô fils d'Israël! Souvenez-vous des bienfaits dont Je vous ai comblés. Je vous ai préférés à tous les peuples﴿[102].

Et la Sounna, par des traditions nombreuses et explicites, même pour un illettré ignorant, a rendu ce fondement encore plus clair. Puis, cette réalité est devenue des plus étrangères

sincère envers Allah, ton Seigneur qui connaît ce qui est caché comme ce qui est apparent. Qu'Allah augmente ton savoir et ta crainte du Seigneur des mondes.

[101] Sourate *La vache* (*Al-baqara*), verset 40.

[102] Sourate *La vache* (*Al-baqara*), verset 47.

Scanné avec CamScanner

aux hommes, les innovations religieuses et les égarements étant considérés comme la science et la jurisprudence. Et, ce qu'ils proposèrent de mieux aux gens fut de déguiser le faux sous l'apparence du vrai. Si bien que [dans l'esprit des gens] celui qui parlait de la science dont Allah le Très Haut a imposé la connaissance à Ses créatures et a vanté les mérites n'était qu'un "*zindîq*" ou un fou. A l'inverse, ceux qui condamnaient cette science religieuse, s'y opposaient, mettaient les gens en garde contre elle et la leur interdisaient étaient considérés comme les vrais érudits et les véritables savants.

Commentaire

Cheikh Al-Islam, Muhammad Ibn 'Abd Al-Wahhâb vécut au douzième siècle de l'hégire, à une époque où le polythéisme majeur (*chirk akbar*) était très répandu à travers notamment la vénération des [occupants des] tombes et d'autres fausses divinités. Il condamna donc leurs pratiques et les exhorta à l'adoration d'un Dieu unique et à adhérer à la croyance authentique, celle de nos pieux prédécesseurs, celle des gens de la Sounna et de la *Jamâ'a*, celle de l'imam des gens de la Sounna, l'imam Ahmad ibn Hanbal [103].

[103] Voici, cher lecteur, une présentation succincte de la croyance du musulman qui est la voie de nos pieux prédécesseurs (*al manhaj as-salafi*). Celle que le serviteur d'Allah doit professer devant son Seigneur afin d'en être récompensé le Jour où il Le rencontrera. La croyance que notre cheikh, Ahmad ibn Yahyâ An-Najmi a détaillée dans son livre intitulé *Al-fatâwâ al-jaliyya 'an al-manâhij ad-da'awiyya* (*Les réponses claires concernant les méthodes de prédication*), en réponse à une question sur cette croyance et sur ce qui s'y oppose. Il vous est donc possible de revenir à ce livre, qu'Allah vous assiste et augmente votre savoir.

Scanné avec CamScanner

Le "*manhaj salafi*":

1- Il consiste, d'abord, à affirmer l'Unicité d'Allah ﷻ, c'est-à-dire à Lui vouer un culte exclusif. Il ne faut donc invoquer personne en dehors de Lui et s'en remettre uniquement à Lui pour obtenir un bienfait ou se protéger d'un mal. Notre servitude passe par l'animosité du polythéisme et de leurs adeptes, mais seulement après nous être acquittés de notre devoir envers eux: les appeler d'abord au "*tawhîd*" et leur démontrer qu'il ne peut y avoir d'islam sans "*tawhîd*" et que quiconque invoque une divinité autre qu'Allah a mécru. Nous devons alors nous éloigner de celui qui, après cela, persiste et le détester par amour pour Allahﷻ.

2- La croyance des pieux prédécesseurs repose sur ce principe: Allah ﷻ doit être décrit de la manière dont Il S'est décrit Lui-même dans Son Livre ou par la bouche de Son Messagerﷺ, sans falsification des textes (*tahrîf*), anthropomorphisme (*tamthîl* et *tachbîh*) et sans négation (*ta'tîl*) ou interprétation erronée (*ta'wîl*) des Attributs divins.

3- L'affirmation qu'Allah possède les plus beaux Noms qu'Il S'est attribués Lui-même et par lesquels Il S'est loué Lui-même, que ces Noms soient tirés du Livre ou de la Sounna.

4- Nous croyons que nous ne pourrons plaire à Allah et atteindre le Paradis qu'en empruntant la voie du Messager d'Allahﷺ. Quant à celui qui cherche à plaire à Allah par une voie autre que celle indiquée par Son Messagerﷺ, il s'est égaré, a été rendu aveugle au point de ne pas voir la vérité et est perdu ici-bas et dans l'au-delà.

5- Nous croyons que la Loi d'Allah ﷻ est ce qui a été établi par les deux Révélations: le Livre d'Allah et la Sounna de Son Messagerﷺ, comme l'indiquent les Paroles de notre Seigneur ﷻ: ﴾Nous t'avons ensuite placé sur une voie procédant de l'Ordre. Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas﴿ [*L'agenouillée*, v. 18]

6- Nous croyons que le Coran est la Parole d'Allah, qu'il est descendu, n'a pas été créé et que c'est la Sounna qui l'explicite. C'est aussi par la Sounna que le Coran doit être interprété, ainsi que par l'explication des compagnons et de leur fidèles successeurs (*tâbi'în*). La compréhension du Coran n'est donc possible que par les traditions rapportées des compagnons et des *tâbi'în* (*al-athar*), par les hadiths prophétiques qui y sont liés et par les livres qui réunissent ces deux types de traditions. Ouvrages qu'il est obligatoire d'acquérir et de lire, à l'image du *Tafsîr ibn Jarîr*, du *Tafsîr ibn Kathîr*, du *Tafsîr Al-Baghawi* ou encore du *Tafsîr ad-dourr al-manthour*, de l'imam As-Souyouti.

7- Nous devons accepter ou refuser les hadiths selon le travail d'aúthentification des traditionnistes (*mouhaddithîn*): accepter les hadiths authentiques (*sahîh*) et rejeter ceux qui sont faibles (*dha'îf*).

Scanné avec CamScanner

8- L'une des formes de notre culte envers Allah ﷻ consiste à obéir au dirigeant dans ce qui ne s'oppose pas à la religion, puisqu'il n'est pas permis d'obéir à rien ni personne si cela implique de désobéir au Créateur. Et ce, tant qu'ils sont musulmans en accomplissant la prière et qu'ils appliquent la Loi d'Allah et les sanctions légales (*houdoud*). Dans ce cas, leur obéir est obligatoire, quand bien même ils seraient injustes. Et quiconque va à l'encontre de ce principe en autorisant les musulmans à se soulever contre leur chef musulman, fut-il injuste, est un innovateur (*moubtadi'*) égaré dont les pensées doivent être réfutées par les savants de l'islam et l'égarement clairement montré aux gens.

9- Il n'est pas non plus autorisé de colporter les défauts des dirigeants musulmans et de les critiquer en public car cela peut ouvrir la porte aux troubles (*fitan*) et, s'ils existent déjà, conduire à leur extension.

10- Nous devons rendre notre culte à Allah ﷻ en nous conformant à la Sounna et en éprouvant de la répulsion pour les innovations religieuses et ceux qui les pratiquent, en application des paroles du Prophète ﷺ: "Quiconque accomplit un acte non conforme à notre religion verra son acte rejeté". Et selon une autre version: "Quiconque introduit dans notre religion ce qui lui est étranger le verra rejeté" (Rapporté par Al-Boukhâri et Muslim).

Voici donc, résumée en quelques mots, la croyance de nos pieux prédécesseurs que doit professer celui qui recherche son salut et la vérité. Nous devons donc rejeter les opinions de ceux qui ne s'appuient sur aucune preuve. Car si l'on connaît la valeur des hommes à leur attachement à la vérité, on ne peut connaître la vérité par l'intermédiaire des hommes. Enfin, nous devons humblement implorer Allah de nous montrer la vérité sous son vrai visage en nous aidant à nous y soumettre et de nous montrer le faux sous son vrai visage en nous aidant à nous en écarter: cela Lui est facile et Il en est capable. Que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre prophète Muhammad, la plus noble, la plus pieuse et la plus pure des créatures, sur sa famille et l'ensemble de ses compagnons.
Chers frères qui prêchez la religion d'Allah en suivant la voie des Messagers et des prophètes - que les éloges et le salut d'Allah soient sur eux -, sachez que vous n'êtes tenus que de transmettre le Message avec une intention pure et sincère. Si les gens répondent à votre appel à suivre la vérité et la bonne direction et se conforment au Livre de votre Seigneur et à la Sounna de votre prophète Muhammadﷺ, alors louez Allah pour ce bienfait et demandez-Lui d'augmenter Sa grâce sur vous. En revanche, si les gens rejettent la vérité à laquelle vous les appelez, alors vous devez seulement patienter en espérant en être récompensés par Allah. Allah vous inscrira alors la récompense de vos œuvres et fera venir des gens vertueux qui accepteront la vérité que vous prêchez, et ce de votre vivant ou après votre mort. Allah vous accordera donc, tôt ou tard, la victoire sur les hommes qui s'attachent au faux et le prêchent. C'est exactement ce qu'il advint au guide des gens de la Sounna de son époque, le cheikh Muhammad ibn 'Abd Al-Wahhâb lorsqu'il quitta Houraymila' pour s'installer à Al-'Ouyayna. Là, il trouva un soutien en la personne de l'émir de la ville, 'Uthmân ibn Mou'ammar qui se tint à ses côtés pour établir la vérité et soutenir ses partisans et éradiquer le faux en l'extirpant à la racine.

Scanné avec CamScanner

Lorsqu'il cria haut et fort sa réprobation du "*chirk*", les gens lui montrèrent de l'animosité et le persécutèrent, prétendant qu'il était un "*zindîq*", un kharidjite qui excommuniait les musulmans sans raison valable. Pourtant, il ne considérait comme mécréants que ceux qui invoquaient d'autres qu'Allah et qui croyaient que ces derniers pouvaient leur être utiles ou les protéger d'un mal. D'ailleurs, il ne les rendait mécréants qu'après leur avoir exposé les arguments [prouvant que leurs pratiques étaient une forme de mécréance]. Par ailleurs, les hommes de science de son époque se sont divisés en deux groupes à son sujet:

1- Le groupe, majoritaire, de ceux qui se sont opposés à lui, l'ont persécuté, allant même jusqu'à le déclarer mécréant. Ce sont

---

Puis, vers la fin, lorsque l'émir se sépara de lui, il se dirigea vers Ad-Dar'iyya où il fut accueilli par l'émir de la ville, Muhammad ibn Sa'oud . Allah décréta alors sa victoire car il avait soutenu le "*tawhîd*". L'Appel du Cheikh ne cessa alors de se propager et de prendre de l'ampleur jusqu'à couvrir toute la péninsule arabique. Il put se réjouir de sa progression et son expansion. Mieux, son Appel eut des échos au-delà des frontières de l'Arabie, dans de nombreuses régions du monde musulman. Là, comme le mentionnent les savants de l'islam, ces échos ne cessent de se faire entendre jusqu'à ce jour par l'intermédiaire de ses élèves et de ses écrits qui rencontrent un accueil chaleureux parmi les amoureux de la vérité et des hommes de vérité. Regardez donc, vous qui prêchez la vérité et défendez la Sounna, comment Allah a accordé la victoire à Ses bien-aimés ici-bas avant l'au-delà, en confirmation des Paroles d'Allah ﷻ: ﴾En vérité, Nous secourrons Nos Messagers et ceux qui croient, en ce monde tout comme le Jour où les témoins se dresseront, le Jour où leurs excuses seront inutiles aux injustes, tandis qu'il y aura pour eux la malédiction et la pire demeure﴿ [Sourate *Celui qui pardonne*, v. 51-52] Qu'Allah nous guide tous vers Son droit chemin, nous aide à gagner Son Paradis et Son agrément et qu'Il écarte de nous ce qui pourrait provoquer Son courroux et nous valoir Son châtiment. Et le succès ne vient que d'Allah.

Scanné avec CamScanner

ceux qui sont visés par ses paroles: "Il a démasqué ceux qui se font passer pour des savants et des jurisconsultes sans en faire réellement partie". Ceux-là sont décrits en détails dans les biographies du Cheikh et les livres présentant l'histoire de la fondation de l'Etat saoudien. Par ailleurs, cheikh Muhammad ibn 'Ismâ'îl, l'émir Al-Kahlâni As-San'ani, a relaté l'épopée du Cheikh Muhammad ibn 'Abd Al-Wahhâb sur la base des informations qui lui sont parvenues et à travers le poème qu'il lui envoya à Ad-Dar'iyya en 1163 de l'hégire. Ainsi dans son introduction, rédigée en prose, il dit: "Lorsque se répandit la nouvelle de l'apparition d'un érudit, du nom de Muhammad ibn 'Abd Al-Wahhâb, dans le Najd, et que vinrent à nous certains de ses élèves qui nous informèrent de la réalité de son Appel, de sa dévotion et de son zèle à interdire ce qui est blâmable et à ordonner ce qui est convenable, nous avons éprouvé le désir de lui faire parvenir ces quelques vers". Je cite ces vers du livre intitulé: *L'influence de l'Appel du Cheikh Muhammad ibn 'Abd Al-Wahhâb sur la pensée et la littérature du Sud de la péninsule arabique* (p. 477) du cheikh 'Abdoullah ibn Muhammad ibn Housayn AbuDâhouch. Il dit:

En vérité, toutes les sectes ont, ses paroles, condamnées.
Sans être allées ou revenues de l'abreuvoir de la vérité.
Or, il n'est pas de parole qui ne soit toujours acceptée.
Ni d'ailleurs de parole qu'il serait obligatoire de rejeter.
Sauf celle venant de notre Seigneur et de Son Messager.
Car cette parole est bien trop majestueuse pour être rejetée.
Quant aux paroles des hommes, elles ne valent, en réalité
Que selon leur conformité aux preuves des textes révélés

Scanné avec CamScanner

En effet, toutes les sectes reposant sur des innovations religieuses (*bida'*) ont condamné ses enseignements car son Appel fut parfaitement conforme à celui de nos pieux prédécesseurs (*salaf*), fondé sur des preuves tirées du Livre d'Allah et de la Tradition authentique du Messager d'Allahﷺ, selon la compréhension de nos pieux prédécesseurs. Aussi, son Appel s'attaqua aux contes saugrenus qui sont le fonds de commerce des soufis et des adorateurs des tombes. Il rejeta la négation des Attributs divins sur laquelle repose la croyance des "*jahmiyya*", il refusa la prépondérance de la raison, au détriment des textes scripturaires, sur lequel est fondée la croyance des "*mou'tazila*". Si bien que les textes qui leur paraissent "raisonnables", conformes à la raison, sont acceptés et ceux que leur raison ne peut admettre sont rejetés. Son Appel refusa l'interprétation erronée des textes relatifs aux Attributs car celle-ci mène inéluctablement à la négation des Attributs divins: il s'agit là de la croyance "*ach'ariyya*". C'est la raison pour laquelle, toutes ces sectes, et leurs adeptes parmi les illettrés, condamnèrent l'Appel du Cheikh, la plupart allant même jusqu'à le traiter de mécréant et de "*zindîq*".

2- Le second groupe est celui des savants, parmi lesquels seul un très petit nombre accepta son Appel: ceux qui possèdent une grande connaissance des textes religieux, de la vie du Prophète ﷺ et de la voie de nos pieux prédécesseurs au temps des califes bien guidés et des savants de référence. Parmi ces cas isolés, Muhammad Ibn Ismâ'îl, l'émir As-San'âni, l'auteur de *Souboul as-salâm*, et de *Tat'hîr al-i'tiqâd* (*La purification des croyances*), qui, à cette époque, condamna les nouvelles croyances. Le cheikh

Scanné avec CamScanner

'Abdoullah AbuDâhouch écrit à son sujet: "L'émir As-San'âni ne cessa de décrire la situation des gens lors du lancement de l'Appel du Cheikh Muhammad ibn 'Abd Al-Wahhâb , pointant du doigt les innovations religieuses (*bida'*) qui égaraient les gens et les croyances déviantes qui étaient très répandues dans les maisons musulmanes à cette époque. Il dit, entre autres:

Par elles[104]*, il a rendu tout leur sens aux noms de Souwâ'a,*

Ya'ouqa et Wadda et quel détestable attachement que voilà.

Ils invoquent leurs noms en cas de malheur et de calamité,

Comme le Maître absolu, l'Unique, est invoqué par l'affligé.

Combien d'animaux furent, sur ces places, sacrifiés,

Pour d'autres qu'Allah, ouvertement et intentionnellement immolés.

Et combien d'hommes en procession autour de mausolées

Embrassant et caressant de la main leurs pierres angulaires.

Mon cœur s'est donc réjoui d'apprendre quelle était sa voie,

Car je ne pensais pas qu'elle était suivie par un autre que moi…

La religion vraie est devenue, aux hommes, étrangère

Patiente, car je suis isolé et mes ennemis innombrables.

En résumé, le Cheikh Muhammad ibn 'Abd Al-Wahhâb voulut distinguer les hommes de science et les jurisconsultes de ceux qui sont considérés comme tels mais sans mériter ce nom. En

[104] Probablement les innovations religieuses (*bida'*) [Note du traducteur].

Scanné avec CamScanner

effet, ces derniers donnent mensongèrement des sobriquets à ceux qui apportent la vérité, les traitant sans qu'ils le méritent de fous, de "*zindîq*", ou leur donnant d'autres surnoms de ce type, comme le firent les polythéistes à l'encontre du Prophète ﷺ. Allah ﷻ dit:

كَذَٰلِكَ مَآ أَتَى ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِهِم مِّن رَّسُولٍ إِلَّا قَالُواْ سَاحِرٌ أَوۡ مَجۡنُونٌ ﴿٥٢﴾

أَتَوَاصَوۡاْ بِهِۦۚ بَلۡ هُمۡ قَوۡمٌ طَاغُونَ ﴿٥٣﴾

﴿***Ainsi, nul Messager n'est venu aux hommes qui vécurent avant eux sans qu'ils n'aient dit: "C'est un magicien ou un possédé!" Se seraient-ils passé le mot? Ce sont plutôt des gens transgresseurs***﴾[105].

"**Puis, cette réalité est devenue des plus étrangères aux hommes**". Autrement dit: se conformer au Livre et à la Sounna est devenu étrange et une réalité étrangère aux hommes, "les innovations religieuses et les égarements étant considérés comme la science et la jurisprudence. Et, ce qu'ils proposèrent de mieux fut de déguiser le faux sous l'apparence du vrai". En effet, à son époque, des hommes réfutèrent ses enseignements et s'opposèrent à lui, prétendant que lui et ses compagnons étaient des kharidjites et que c'était lui qui était visé par les paroles du Prophète ﷺ: "*La tête de la mécréance se trouve vers l'est*"[106]. Mais ce

[105] Sourate *Qui éparpillent* (*Ad-dhâriyât*), versets 52-53.

[106] La version de ce hadith est rapportée par Al-Boukhâri dans la partie [de son *Sahîh*] intitulée: *Le début de la Création*, chapitre: *Les meilleurs biens d'un musulman sont des moutons qu'il mène paître au sommet des montagnes*. Il est également rapporté par Muslim dans la partie

Scanné avec CamScanner

ne sont là que de fausses prétentions, sans fondement, car le hadith fait en réalité référence au matérialisme communiste prêché par les pays prônant l'athéisme tels que la Russie et les Etats qui ont pris pour modèle son idéologie et sa mécréance. Les pays communistes ont alors combattu toutes les religions, à commencer par l'islam. Ils iront même jusqu'à combattre tous les signes extérieurs musulmans comme le voile (*hijâb*), la barbe ou la fréquentation des mosquées. Que la malédiction d'Allah et Son courroux s'abattent sur eux. Toujours est-il que les savants de cette époque interprétèrent le hadith comme visant l'Appel du Cheikh Muhammad ibn 'Abd Al-Wahhâb , alors que son Appel avait justement pour vocation de faire revivre l'appel au "*tawhîd*" pour lequel le Prophète ﷺ, ainsi que tous les prophètes, furent envoyés. Et le succès ne vient que d'Allah.

[de son *Sahîh*] consacrée à la foi, chapitre: *La supériorité de certains croyants sur d'autres, en particulier les Yéménites.* Par ailleurs, d'autres versions proches de celle-ci, et qui en rendent la compréhension plus facile, ont été rapportées dans les deux *Sahîh*. Parmi elles, celle rapportée par Muslim dans son *Sahîh*, d'après Sâlim ibn 'Abdillah, d'après son père selon lequel le Messager d'Allah ﷺ a dit, tandis qu'il était tourné vers l'est: "Les troubles auront lieu là, les troubles auront lieu là: à l'endroit où se lève la corne de Satan" (Voir la partie consacrée aux troubles, chapitre: *Les troubles viendront de l'est, de l'endroit où se lèvent les deux cornes de Satan*). Et, dans le *Sahîh Al-Boukhâri*, d'après le récit d'Ibn 'Umar ؓ, le Prophète ﷺ a dit: "Ô Allah! Bénis notre Cham et notre Yémen". Les compagnons dirent: "Et notre Najd (l'est)?" Il répéta: "Ô Allah! Bénis notre Cham et notre Yémen". Les compagnons dirent: "Et notre Najd". Il répondit: "C'est là qu'auront lieu les malheurs, les troubles et que se lève la corne de Satan" (Voir la partie consacrée à la prière du vendredi, chapitre: *Ce qu'il est rapporté au sujet des malheurs et des signes*).

Scanné avec CamScanner

Texte original

Le cinquième principe

Allah, pureté à Lui, a indiqué qui étaient Ses bien-aimés (*awliyâ'*)[107] en les différenciant bien de ceux qui, parmi les ennemis d'Allah, les hypocrites et les pécheurs, se font passer pour eux. Trois versets suffisent à faire cette distinction, le premier de la sourate *La famille d'Imran*:

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ

***﴾Dis: "Si vous aimez vraiment Allah suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Clément et Miséricordieux﴿*[108], le second de la sourate *La table servie*:**

[107] Notre cheikh, An-Najmi, qu'Allah le garde, explique: "Le bien-aimé d'Allah (*wali*) est l'ami et l'allié d'Allah ﷻ: il obéit donc à Ses commandements, s'écarte de Ses interdits et croit à ce dont Allah nous a informés. Il éprouve de l'amour pour ceux qu'Allah aime et de la haine pour ceux qu'Allah déteste, se conformant ainsi aux Paroles du Très Haut: ﴾Tu ne trouveras personne, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui témoigne de l'affection à ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou des membres de leur tribu. Dans les cœurs de ceux-là, Il a inscrit la foi et Il les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah est satisfait d'eux et ils sont satisfaits de Lui. Ceux-là forment le parti d'Allah. Assurément, le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent﴿ [Sourate *La discussion*, v. 22]

[108] Sourate *La famille d'Imran* (*Al 'Imrân*), verset 31.

Scanné avec CamScanner

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ مَن يَرۡتَدَّ مِنكُمۡ عَن دِينِهِۦ فَسَوۡفَ يَأۡتِي ٱللَّهُ بِقَوۡمٖ يُحِبُّهُمۡ وَيُحِبُّونَهُۥٓ

﴿Ô vous qui croyez! Quiconque d'entre vous renie sa religion... Allah fera venir des hommes qu'Il aime et qui L'aiment﴾ [109]**, et le dernier de la sourate *Jonas (Younous)*:**

أَلَآ إِنَّ أَوۡلِيَآءَ ٱللَّهِ لَا خَوۡفٌ عَلَيۡهِمۡ وَلَا هُمۡ يَحۡزَنُونَ ٦٢ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَكَانُواْ يَتَّقُونَ ٦٣

﴿En vérité, les bien-aimés d'Allah n'éprouveront aucune crainte et ne seront point affligés: ceux qui ont cru et étaient remplis de crainte﴾ [110].

La confusion est telle que nous en sommes arrivés au point ou ceux qui prétendent détenir le savoir, ceux qui prétendent être du nombre des biens guidés et des grands savants de la religion affirment que pour faire partie des bien-aimés d'Allah il faut absolument délaisser les enseignements des prophètes. Si bien que celui qui s'attache aux enseignements prophétiques ne peut en aucun cas faire partie des bien-aimés! Selon eux, le djihad devait être abandonné et quiconque y participait n'était pas des leurs, la foi et la piété devaient être

---

[109] Sourate *La table servie* (*Al-Mâïda*), verset 54.
[110] Sourate *Jonas* (*Younous*), versets 62-63.

Scanné avec CamScanner

délaissées et quiconque y accordait de l'importance n'était pas des leurs. Seigneur! Nous implorons Ton pardon et Ta protection. Tu es Celui qui répond à notre appel.

Commentaire

A travers ce principe *Cheikh Al-Islam*, Muhammad Ibn 'Abd Al-Wahhâb, dénonce le comportement des soufis[111] qui prétendent que les bien-aimés d'Allah sont les hommes qui laissent apparaître des états particuliers, font des miracles (*karâmât*) ou qui connaissent des "moments d'extase et de ravissement". Ils prétendent que le "cheikh" s'est tellement rapproché d'Allah, en accomplissant ce qu'Il aime, et il a atteint un niveau tel qu'il n'est plus tenu de s'acquitter de ses obligations religieuses. Selon leurs prétentions, il peut donc boire du vin qui deviendra du lait dans sa bouche. Et s'il commet la fornication, ils affirment qu'il a inondé [cette femme] de sa lumière. Celui qui souhaite connaître

[111] Le terme "soufi" vient du mot arabe "*souf*", qui désigne la laine, c'est-à-dire le poil de certains animaux, mais qui a aussi d'autres sens comme celui de "déviation". Ainsi on dit: la flèche a dévié (*sâfa*) de sa cible ou il s'est écarté (*sâfa*) du mal. En outre, le terme "soufi" a d'autres significations dans la langue arabe qu'il faut chercher là où on est susceptible de les trouver. Dans le champ religieux, le terme "soufi" a également plusieurs significations qui ont évolué en fonction de l'évolution des soufis eux-mêmes. Parmi ces principales définitions:

1- Le soufisme consiste à vouer ses œuvres exclusivement à Allah, à se détacher de ce monde, à renoncer à ce qui pourrait étendre sa renommée pour une vie obscure et humble et à vaincre ses passions. Tel était le sens du soufisme à ses débuts.
2- On dit que le terme "soufi" tire son origine de l'habit de laine (*souf*) que les soufis portaient, symbole de leur ascétisme (*zouhd*), de leur vie de dénuement et de leur renoncement aux plaisirs autorisés. On pourrait citer d'autres définitions parmi celles proposées par l'auteur du livre intitulé: *Les sectes contemporaines affiliées à l'islam* (p. 578 et suivantes).

Scanné avec CamScanner

la réalité des soufis: leurs "moments d'extase", leurs actes de mécréance et leurs prétentions qui portent atteinte aux droits d'Allahﷻ, peut se reporter aux livres: *Le soufisme mis à nu pour la première fois* et *Ceci est le soufisme* de 'Abd Ar-Rahmân Al-Wakîl. Non seulement les soufis ne se soucient pas et ne se préoccupent pas de la gravité de leurs pratiques mais ils vont même jusqu'à s'en enorgueillir. Pourtant celles-ci ont atteint un niveau jamais égalé avant eux. Par exemple, ils disent que leur "cheikh" voit Allah et parle avec Lui! Ils soutiennent qu'il rencontre le Prophèteﷺ, ainsi que d'autres prétentions de ce genre auxquelles Satan leur faire croire. Celui-ci se joue d'eux et les détourne du droit chemin vers le chemin des gens voués à la Géhenne. Ces égarés prétendent donc que ceux-là, et personne d'autre, sont les bien-aimés d'Allah. Quant à ceux qui se conforment au Livre et à la Sounna, accordent toute leur importance aux traditions prophétiques (*hadîth*) ou à celles des compagnons et de leurs successeurs (*âthâr*), parlent de jurisprudence (*fiqh*) et ordonnent aux gens de suivre la Loi d'Allah, ils sont appelés "les gens qui s'attachent aux pratiques extérieures" (*ahl adh-dhâhir*) de la religion, par opposition à leurs "*chouyoukh*" soufis qui eux seraient "les gens qui s'attachent à sa réalité cachée" (*ahl al-bâtin*). Or, ceux-là sont, en réalité, "les gens qui suivent le faux" (*ahl al-bâtil*), avec un "l" au lieu du "n". Donc, *Cheikh al-islam* se plaint ici des gens de son époque qui ont fait des ennemis d'Allah Ses bien-aimés et l'ont combattu sans relâche. Mais, avaient-ils raison? Leurs croyances étaient-elles saines? Non, car le vrai "*wali*" est celui qui accorde toute son importance au Livre d'Allah et la Sounna du Messager d'Allah ﷺ et suit le Messager ﷺ dans

Scanné avec CamScanner

toutes ses paroles et ses croyances, tous ses actes et ses ordres. Allahﷻ dit:

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ

﴿*Dis: "Si vous aimez vraiment Allah suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Clément et Miséricordieux*﴾[112]. Et le Très Haut dit:

أَلَآ إِنَّ أَوْلِيَآءَ ٱللَّهِ لَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٦٢﴾ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَكَانُوا۟ يَتَّقُونَ ﴿٦٣﴾

﴿*En vérité, les bien-aimés d'Allah n'éprouveront aucune crainte et ne seront point affligés: ceux qui ont cru et qui étaient remplis de crainte*﴾[113]. C'est-à-dire: ceux qui ont cru en Allah et étaient remplis de crainte envers Lui si bien qu'ils se soumettaient à Ses commandements et se détournaient de Ses interdits. Ils croient donc en Allah, en Ses promesses et Ses menaces, en Sa rencontre le Jour de la Résurrection, au Paradis, à l'Enfer. Et, par la bouche, la plume et l'épée, ils combattent pour Sa cause: ceux-là sont les bien-aimés d'Allah (*awliyâ'*). Et *Cheikh al-islam* Ibn Taymiyya a clairement souligné les différences entre

[112] Sourate *La famille d'Imran* (*Al 'Imrân*), verset 31.
[113] Sourate *Jonas* (*Younous*), versets 62-63.

Scanné avec CamScanner

les bien-aimés d'Allah et les suppôts de Satan dans son ouvrage intitulé: *Ce qui distingue les bien-aimés d'Allah et les suppôts de Satan*. En réalité, les bien-aimés d'Allah sont les gens qui s'attachent aux hadiths (*ahl al-hadith*) et aux traditions des compagnons et de leurs successeurs, qui les recueillent, qui s'appliquent à les retenir, à les mettre en pratique et à appeler les autres à en faire de même. Ceux-là sont les bien-aimés d'Allah! Prenez garde donc de vous laisser duper et d'être conduits à votre perte par les prétentions sans fondement de menteurs effrontés. Et le succès ne vient que d'Allah.

Texte original

Le sixième fondement

Lever l'ambiguïté [114] que Satan a introduite dans l'esprit des gens, consistant à renoncer [à l'étude du] Coran et de la

[114] "L'ambiguïté ou confusion (*choubha*), comme l'indique Al-Jourjâni dans son livre intitulé: *At-ta'rîfât* (*Les définitions*) (p. 165), est à l'origine ce qui ne peut être déclaré licite ou illicite avec certitude". Toutefois, ici, le terme signifie: présenter le faux sous l'apparence du vrai. D'ailleurs, c'est l'excuse de tous ceux qui, parmi les hommes et les djinns démoniaques, s'attachent au faux. En effet, les péchés proviennent soit des passions (*chahawât*), soit d'une "*choubha*". Les premiers consistent à commettre des actes illicites, dont l'interdiction est nécessairement connue des musulmans, comme l'interdiction de la consommation d'alcool, la fornication, la sodomie, négliger la prière, ou d'autres péchés de ce genre, à propos desquels Allah dit: ﴾Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition, sauf ceux qui se repentent, qui croient et font le bien: ceux-là entreront au Paradis et ne seront lésés en rien﴿ [Marie, v. 59-60]. Quant au second type de péchés, ceux provenant d'une confusion, ce sont ceux dans lesquels les ennemis de l'islam font tomber certains musulmans. Ces ennemis leur embellissent, par des paroles trompeuses et ambiguës, leurs innovations religieuses, leurs actes de mécréance et d'autres péchés moins graves afin qu'ils répondent à leur appel et les suivent dans leur égarement. Pour

Scanné avec CamScanner

Sounna [et à agir en conséquence] pour se conformer aux diverses opinions et aux passions, source de division ; sous prétexte que le Coran et la Sounna ne peuvent être connus que de celui qui est capable d'un effort d'interprétation (*al-moujtahid al-moutlaq*) [115], et qui possède telle et telle qualité qui ne se trouvent même pas de façon parfaite chez Abu Bakr ou 'Umar. Et, selon eux, quiconque ne possède pas ces qualités doit obligatoirement se détourner de ces deux sources, jusqu'à ce que doutes et ambiguïtés soient levés. Quant à celui qui cherche à être guidé à travers ces deux sources, il est considéré soit comme un "*zindîq*", soit comme un fou, sous prétexte qu'elles seraient trop difficiles à comprendre! Pureté et louange à Allah! Pourtant Allah a réfuté, de diverses manières,

---

preuve de cette confusion que les ennemis de l'islam ont jetée dans l'esprit de certains musulmans et contre laquelle il convient de les mettre en garde, ce hadith authentique rapporté par l'imam Ahmad dans son *Mousnad* et par AbuDâwoud (dont c'est la version), d'après le récit de 'Imrân ibn Housayn selon qui le Messager d'Allah ﷺ a dit: "Que celui qui entend parler du faux Messie (*ad-dajjâl*) s'éloigne de lui car, par Allah, les hommes le suivront en pensant que c'est un croyant compte tenu de la capacité à faire passer le faux pour le vrai avec laquelle il sera envoyé" (Le hadith est considéré authentique par Al-Albâni dans *Al-michkât* (n°5488)). Exemple de cette volonté de faire passer le faux pour le vrai, cette opinion propagée par les ennemis de l'islam, mais réfutée dans ce sixième fondement, selon laquelle il faudrait renoncer à appliquer le Livre d'Allah et la Sounna du Messager d'Allah ﷺ sous prétexte que seul celui qui est capable d'un effort d'interprétation (*al-moujtahid al-moutlaq*) est en mesure de connaître et de comprendre ces deux sources. Mais, notre cheikh Ahmad ibn Yahyâ An-Najmi – qu'Allah le préserve – se chargera de réfuter cette fausse opinion. Et Allah sait mieux que quiconque.

[115] Le cheikh émérite, Muhammad ibn Sâlih Al-'Outhaymîn , dans son commentaire du livre *Les trois fondements* (p.181, édition *Dar ath-tharyâ*), a expliqué ce que signifiait cet "effort d'interprétation" (*ijtihâd*) dans la langue arabe: "S'efforcer de comprendre une question difficile" et dans la terminologie religieuse: "S'efforcer de parvenir à un statut légal (*houkm char'i*). Mais, cher lecteur, voici une autre définition du "*moujtahid*" complet, qui est en fait le mufti, tirée du livre intitulé *Montrer à ceux qui sont doués d'une raison saine...* (p. 75) du cheikh 'Obeydullah ibn 'Abdillah Al-Jâbiri. Il écrit: "Le "*moujtahid*" complet est le savant qui s'efforce d'analyser les preuves jusqu'à parvenir à une certitude ou une quasi certitude concernant un statut légal, c'est donc celui qui est à la recherche de la vérité en s'appuyant sur des preuves".

Scanné avec CamScanner

dans les textes scripturaires, à travers Ses décrets, dans Sa Création et par le biais de Ses commandements, cette "*choubha*" maudite, au point qu'elle fait partie des choses que chaque musulman est tenu de connaître[116]. Pourtant la plupart des gens ne la connaissent pas. Allah dit:

لَقَدْ حَقَّ ٱلْقَوْلُ عَلَىٰٓ أَكْثَرِهِمْ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ۝٧ إِنَّا جَعَلْنَا فِىٓ أَعْنَـٰقِهِمْ
أَغْلَـٰلًا فَهِىَ إِلَى ٱلْأَذْقَانِ فَهُم مُّقْمَحُونَ ۝٨ وَجَعَلْنَا مِنۢ بَيْنِ أَيْدِيهِمْ
سَدًّا وَمِنْ خَلْفِهِمْ سَدًّا فَأَغْشَيْنَـٰهُمْ فَهُمْ لَا يُبْصِرُونَ ۝٩ وَسَوَآءٌ عَلَيْهِمْ
ءَأَنذَرْتَهُمْ أَمْ لَمْ تُنذِرْهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ۝١٠ إِنَّمَا تُنذِرُ مَنِ ٱتَّبَعَ ٱلذِّكْرَ
وَخَشِىَ ٱلرَّحْمَـٰنَ بِٱلْغَيْبِ ۖ فَبَشِّرْهُ بِمَغْفِرَةٍ وَأَجْرٍ كَرِيمٍ

﴾En effet, la parole contre la plupart d'entre eux s'est réalisée: ils ne croiront donc pas. Nous mettrons des carcans à leurs cous, jusqu'à leurs mentons: et voilà qu'ils iront têtes dressées (mouqmahoun). Et Nous mettrons une barrière devant eux et une barrière derrière eux. Nous les recouvrirons d'un voile: et voilà qu'ils ne pourront rien voir. Cela leur est égal que tu les avertisses ou que tu ne les avertisses pas: ils ne croiront jamais. Tu avertis seulement celui qui suit le Rappel [le Coran], et craint

[116] Le sens de cette phrase sera clarifié dans le commentaire de notre cheikh.

Scanné avec CamScanner

le Tout Miséricordieux dans l'intimité. Annonce-lui un pardon et une récompense généreuse ﴾ [117].

Ainsi s'achève cet ouvrage, louange à Allah, Seigneur des mondes. Et que les éloges d'Allah, et Ses nombreuses salutations, soient sur notre maître, Muhammad, sur sa famille et ses compagnons jusqu'au Jour de la Rétribution.

Commentaire

L'auteur affirme: **"Le sixième fondement: lever l'ambiguïté que Satan a introduite dans l'esprit des gens consistant à renoncer au Coran et à la Sounna pour se tourner vers les opinions diverses et variées et écouter ses passions, sous prétexte que le Coran et la Sounna ne peuvent être connus que de celui qui est capable d'un effort d'interprétation et qui possède telle et telle qualité qui ne se trouvent même pas de façon parfaite chez Abu Bakr ou 'Umar. Et, selon eux, quiconque ne possède pas ces qualités doit obligatoirement se détourner de ces deux sources, jusqu'à ce que doutes et ambiguïtés soient levés. Quant à celui qui cherche à être guidé à travers ces deux sources, il est considéré soit comme un "*zindîq*", soit comme un fou, sous prétexte qu'elles seraient trop difficiles à comprendre!** Par cette confusion (*choubha*) que Satan a introduite

[117] Sourate *Ya-Sîn*, versets 7-11. La "parole", dans le verset, désigne le châtiment et l'expression "la plupart d'entre eux" fait référence aux Arabes qui sont morts en tant que mécréants. Les carcans sont les chaînes servant à lier leurs mains à leurs cous. Quant au terme arabe "*mouqmahoun*", il signifie que leurs têtes seront dressées et leurs regards baissés, le Jour de la Résurrection alors qu'ils seront dans le Feu.

Scanné avec CamScanner

dans l'esprit des gens, il est parvenu à vider de leur sens le Livre et la Sounna et à empêcher totalement les gens de comprendre ces deux sources. Ainsi, il détourne les hommes du chemin d'Allah et renie le Livre d'Allah puisque le Très Haut dit:

وَلَقَدْ يَسَّرْنَا ٱلْقُرْءَانَ لِلذِّكْرِ فَهَلْ مِن مُّدَّكِرٍ ﴿٢٢﴾

﴿En vérité, Nous avons rendu le Coran facile à méditer. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir?﴾ [118].

Allah ﷻ affirme qu'Il a rendu le Coran facile à méditer en soulignant cette facilité par l'expression "en vérité". Pourtant, ces gens prétendent que la compréhension du Coran et de la Sounna est impossible sauf pour "*al-moujtahid al-moutlaq*", qui, selon eux, doit répondre aux conditions suivantes :

1- Avoir appris par cœur au moins cent mille hadiths.

2- Avoir mémorisé entièrement le Coran et les exégèses.

3- Avoir appris les opinions des "*fouqahâ'*" accompagnées de leurs preuves, etc.

Or, toutes ces conditions contredisent les Paroles d'Allah qui affirme avoir rendu Son Livre facile à réciter, à comprendre et à apprendre. Allah ﷻ dit:

[118] Sourate *La lune* (*Al-qamar*), verset 22.

Scanné avec CamScanner

بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَٱلزُّبُرِ ۗ وَأَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ وَلَعَلَّهُمْ يَتَفَكَّرُونَ

﴿*Nous avons fait descendre sur toi le Rappel [le Coran] pour que tu exposes clairement aux hommes ce qu'on a fait descendre vers eux et afin qu'ils réfléchissent*﴾ 119.

Allah ﷻ affirme donc qu'Il a révélé le Coran à Son Messager ﷺ afin que celui-ci l'expose clairement aux hommes par ses paroles, ses actes et par l'établissement de sa Loi qui est une interprétation du Coran. Or, le Messager d'Allah ﷺ a-t-il ordonné une chose impossible? Oh que non! A Allah ne plaise! Il est possible d'obéir à tous ses ordres. En outre, Allah ﷻ dit:

هَٰذَا بَيَانٌ لِّلنَّاسِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةٌ لِّلْمُتَّقِينَ ﴿١٣٨﴾

﴿*Voilà un exposé clair pour les gens, un guide et une exhortation pour ceux qui craignent Allah*﴾ 120.

Comment donc peut-il être à la fois un "exposé clair" et impossible à comprendre? Mais, ce n'est là qu'un mensonge forgé de toutes pièces par lequel Satan veut empêcher les esprits de méditer le Livre d'Allah et la Sounna du Messager d'Allah ﷺ. Allah ﷻ dit:

---

[119] Sourate *Les abeilles* (*An-nahl*), verset 44.
[120] Sourate *La famille d'Imran* (*Al 'Imran*), verset 138.

Scanné avec CamScanner

وَلَقَدْ صَرَّفْنَا فِي هَٰذَا ٱلْقُرْءَانِ لِيَذَّكَّرُوا۟ وَمَا يَزِيدُهُمْ إِلَّا نُفُورًا ﴿٤١﴾

﴾En vérité, Nous avons exposé tout ceci dans ce Coran afin qu'ils réfléchissent. Mais, cela ne fait qu'augmenter leur répulsion﴿ [121].

﴾En vérité, Nous avons exposé tout ceci dans ce Coran﴿ Autrement dit: Nous l'avons présenté clairement et sous diverses formes: sous la forme de règles (*ahkâm*), de commandements, d'interdits, de récits d'événements passés, de prophéties, d'exhortations, de description du Paradis, de l'enfer, des croyants, des mécréants, des hypocrites, du sort qu'Allah réserve aux uns et aux autres. Tout ceci est contenu dans le Coran, ajouté à Ses Noms les plus beaux et Ses Attributs les plus hauts dont Il nous a informés ainsi que de Sa perfection que nul esprit ne peut se représenter. Qu'Il soit glorifié, que Ses Attributs soient exaltés et Ses Noms sanctifiés. Ou alors le Coran n'a-t-il été révélé que pour être récité lors des funérailles, et non pour servir de Loi et de bonne direction et être l'une des sources des règles religieuses (*ahkâm*)? C'est cela, en vérité, le profond égarement, puisque le Prophète ﷺ a dit: "Qu'Allah fasse miséricorde à un homme qui, après avoir entendu ma parole, en a saisi le sens puis l'a transmise à ceux qui ne l'ont pas entendue. Car, il se peut que celui à qui ma parole est transmise la comprenne mieux que celui qui l'a entendue de ma bouche". Et, dans une autre version: "*Qu'Allah comble un homme qui, après avoir entendu ma parole, en a saisi le sens puis l'a transmise à ceux qui ne l'ont pas entendue. Car, il se peut que celui qui détient un savoir ne le comprenne pas et qu'il le*

[121] Sourate *Le voyage nocturne* (*Al-isrâ'*), verset 41.

Scanné avec CamScanner

transmette à quelqu'un plus à même de le comprendre que lui" [122]. Par ailleurs, le Prophète ﷺ a dit: "*Ecoutez bien! Que les personnes présentes transmettent ce message aux absents car il se peut que ces derniers le saisissent mieux que ceux qui l'ont entendu de ma bouche"* [123]. Et il a dit: "*Transmettez mes enseignements, ne serait-ce qu'un verset [ou un hadith], et il n'y a pas de mal à rapporter les paroles des fils d'Israël. Mais quiconque m'attribue délibérément ce que je n'ai pas dit a d'ores et déjà mérité sa place en Enfer* [124]". Par conséquent, l'ordre adressé par Allah et Son Messager de mémoriser le Coran et la Sounna doit-il être pris à la légère? Si nous affirmons que l'étudiant en sciences religieuses ou le savant ne sont pas en mesure de saisir le sens du Livre d'Allah et de la Sounna du Messager d'Allahﷺ, doit-on en conclure qu'Allah ordonne à Ses serviteurs l'impossible lorsqu'Il dit:

---

[122] Les références de ce hadith ont été données lors de la présentation du deuxième fondement.

[123] Le hadith est considéré comme authentique par Al-Boukhâri qui le rapporte dans la partie [de son *Sahîh*] consacrée à la science religieuse (*al-'ilm*), chapitre: *Les paroles du Prophète* ﷺ: *"Il se peut que celui à qui cela est transmis le saisisse mieux que celui qui l'a entendu"*, dans celle consacrée aux expéditions militaires (*al-maghâzi*), chapitre: *Le pèlerinage d'adieu*, et dans celle consacrée aux immolations (*al-adhâhi*), chapitre: *Celui qui a dit: L'immolation le jour du sacrifice*. Muslim, qui le considère authentique lui aussi, le rapporte dans la partie [de son *Sahîh*] intitulée: *Le serment (al-qasâma), les combattants, le talion et le prix du sang*, chapitre: *L'interdiction formelle de s'attaquer à l'intégrité physique, à l'honneur et aux biens des gens*, d'après le hadith d'AbuBakr.

[124] Le hadith est rapporté par Al-Boukhâri dans la partie [de son *Sahîh*] consacrée aux hadiths sur les prophètes, chapitre: *Ce qui est rapporté au sujet des fils d'Israël*, d'après le récit de 'Abdoullah ibn 'Amr.

Scanné avec CamScanner

﴿ وَمَا كَانَ ٱلْمُؤْمِنُونَ لِيَنفِرُوا۟ كَآفَّةً ۚ فَلَوْلَا نَفَرَ مِن كُلِّ فِرْقَةٍ مِّنْهُمْ طَآئِفَةٌ لِّيَتَفَقَّهُوا۟ فِى ٱلدِّينِ وَلِيُنذِرُوا۟ قَوْمَهُمْ إِذَا رَجَعُوٓا۟ إِلَيْهِمْ لَعَلَّهُمْ يَحْذَرُونَ ﴿١٢٢﴾

﴿***Les croyants n'ont pas à partir en campagne tous ensembles. Pourquoi quelques hommes de chaque clan ne viendraient-ils pas s'instruire de la religion pour, à leur retour, avertir les leurs afin qu'ils soient sur leur garde?***﴾[125].

Par cette "*choubha*", Satan est parvenu à ses fins, puisqu'il a réussi à détourner les gens du Livre d'Allah et de la Sounna du Messager d'Allahﷺ. Pire, il n'a pas trouvé de meilleure "*choubha*" pour détourner les savants de la Loi d'Allah que certains renoncèrent à apprendre, à enseigner, de même qu'ils se gardèrent d'en déduire des statuts juridiques. Au point qu'ils jugeaient quiconque cherchait à connaître les significations du Livre d'Allah et de la Sounna du Messager d'Allahﷺ et s'efforçait d'en tirer des règles juridiques comme un possédé ou un "*zindîq*". Pire encore, Satan a suggéré à ceux qui portaient un tel jugement que chacun d'eux devait suivre aveuglément un "*imam*", parmi les quatre "*imams*" [des écoles de jurisprudence (*madhhab*)], sans jamais contredire ses paroles, ses avis et ses efforts d'interprétation. Puis, s'il adhérait à l'un de ces "*madhhab*", il ne lui était plus permis de dévier d'un iota de ses opinions et de se

[125] Sourate *Le repentir* (*At-tawba*), verset 122.

Scanné avec CamScanner

ranger à l'avis d'un autre que lui. Et s'il constatait que la preuve (*dalîl*) allait à l'encontre de l'opinion de son "*imam*", il devait interpréter cette preuve de façon à la faire concorder avec l'avis de son "*imam*". Et ce, car il prétendait que son "*imam*" était à l'abri de l'erreur et qu'il était inimaginable qu'il puisse se fourvoyer. Pire, ils n'étaient pas loin d'affirmer clairement que leur "*imam*" était préservé de l'erreur, chacun étant persuadé que son "*imam*" était au-dessus de l'erreur et que son opinion était la bonne, quand bien même elle serait contredite par des preuves. Et si tu constates que son opinion va à l'encontre du "*dalîl*", disaient-ils, alors pose-toi des questions sur ta raison et ton opinion et dis-toi que notre "*imam*", dans ses avis, est préservé de l'erreur et du faux. Quelle tristesse! Puisque cela a conduit les partisans de ces écoles à se diviser au point de former des groupes opposés et éprouvant de la haine les uns envers les autres. Pire, chaque école assure que les membres des autres écoles se sont égarés dans leurs opinions ou dans certaines d'entre elles. Pourtant, le Prophète ﷺ n'a blâmé personne, parmi ceux qui sont capables de comprendre la langue et les règles juridiques, pour ses efforts d'interprétation, lorsqu'il leur a dit: "Que personne n'effectue la prière de l'après-midi (*'asr)* avant d'atteindre les Bani Qouraydha[126]". Pourtant, certains compagnons, après un effort d'interprétation, décidèrent de prier avant leur arrivée, considérant que le Prophète ﷺ avait seulement voulu les inciter à s'y rendre rapidement. Donc, puisqu'ils avaient multiplié leurs efforts pour arriver à temps mais que le moment de la prière du "*'asr*" était venu avant qu'ils n'atteignent les Bani Qouraydha, ils

[126] Tribu juive de Médine [Note du traducteur]

se devaient d'accomplir cette prière à l'heure prescrite. A l'inverse, d'autres compagnons, s'en tenant strictement aux mots du Prophète ﷺ, différèrent la prière du "'*asr*" qu'ils accomplirent à leur arrivée chez les Bani Qouraydha, mais après l'heure prescrite. Informé, le Prophète ﷺ ne fit de reproche à aucun d'entre eux et ne lança à personne parmi eux: tu as eu tort! Pureté à Allah! Pourquoi donc Allah nous a-t-Il dotés d'une raison? N'est-ce pas pour que nous réfléchissions grâce à elle? Que nous méditions Ses versets coraniques et Ses signes cosmologiques? Telle est la raison pour laquelle Allah nous a dotés d'un esprit. Bien plus, Allah a blâmé ceux qui ont un esprit [littéralement: "un cœur"] mais n'en usent pas pour comprendre, qui ont des yeux avec lesquels ils ne voient pas et des oreilles avec lesquelles ils n'entendent pas. Il dit:

وَلَقَدْ ذَرَأْنَا لِجَهَنَّمَ كَثِيرًا مِّنَ ٱلْجِنِّ وَٱلْإِنسِ ۖ لَهُمْ قُلُوبٌ لَّا يَفْقَهُونَ
بِهَا وَلَهُمْ أَعْيُنٌ لَّا يُبْصِرُونَ بِهَا وَلَهُمْ ءَاذَانٌ لَّا يَسْمَعُونَ بِهَآ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ كَٱلْأَنْعَٰمِ
بَلْ هُمْ أَضَلُّ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْغَٰفِلُونَ ﴿١٧٩﴾

﴿*Nous avons destiné à l'Enfer un grand nombre de djinns et d'hommes. Ils ont des cœurs mais n'en usent pas pour comprendre, ils ont des yeux avec lesquels ils ne voient pas et des oreilles avec lesquelles ils n'entendent pas. Ceux-là sont*

Scanné avec CamScanner

semblables aux bestiaux, ou plus égarés encore. Tels sont les insouciants﴿[127]. Et Allah ﷻ dit:

فَهَلْ عَسَيْتُمْ إِن تَوَلَّيْتُمْ أَن تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ وَتُقَطِّعُوٓا۟ أَرْحَامَكُمْ ﴿٢٢﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَعَنَهُمُ ٱللَّهُ فَأَصَمَّهُمْ وَأَعْمَىٰٓ أَبْصَٰرَهُمْ ﴿٢٣﴾ أَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ ٱلْقُرْءَانَ أَمْ عَلَىٰ قُلُوبٍ أَقْفَالُهَآ ﴿٢٤﴾

﴾***Ne risquez-vous pas, si vous vous détournez, de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté? Voilà ceux qu'Allah a maudits, Il les a rendus sourds et a rendu leurs yeux aveugles. Ne méditent-ils pas le Coran ou leurs cœurs seraient-ils verrouillés?***﴿[128]. En conclusion, nous disons que le Coran et la Sounna sont remplis de réfutations de cette "*choubha*". Mais que dire si les hommes de science, dont on pourrait attendre qu'ils s'emploient à réfuter eux aussi cette "*choubha*" en s'appuyant sur des preuves claires et authentiques tirées du livre d'Allah et de la Sounna du Messager d'Allah, sont justement ceux qui l'ont établie et ont déclaré la guerre à ceux qui osaient la réfuter, les traitant de "*zindîq*"! Nous sommes à Allah et à Lui nous retournerons.

---

[127] Sourate *Al-A'râf*, verset 179.
[128] Sourate *Muhammad*, versets 22-24.

Scanné avec CamScanner

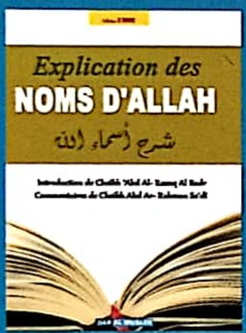
SOMMAIRE

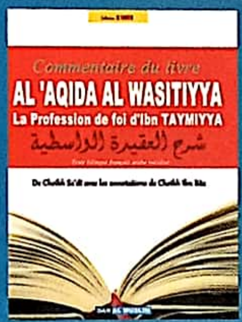
Scanné avec CamScanner

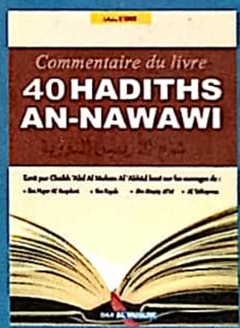
Cette science est une religion regardez de qui vous l'apprenez. Ibn Sirin

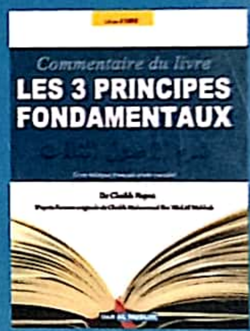
Les trois principes fondamentaux, Les six principes fondamentaux et Les quatre règles font partie des principaux livres au moyen desquels Cheikh Al - Islam, Muhammad Ibn ' Abd Al - Wahhab, a réfuté les croyances de ceux qui ont dévié du monothéisme (tawhîd) en vouant leur culte à d'autres qu'Allah et en Lui donnant des associés dans Son adoration sans s'appuyer sur la moindre preuve qu'Il ait révélée. Or, chacun sait que le polythéisme (chirk) est, de tous les péchés, celui qui est le plus grave.

DISPONIBLE DANS LA MEME COLLECTION









DARALMUSLIM

Editeur et Distributeur d'ouvrages authentiques

www.daralmuslim.com

DISTRIBUTION DARALMUSLIM
2 rue Auguste Lacroix 69003 LYON
29 rue Moret 75011 PARIS
TEL: 04.78.60.13.79 / 01.55.28.74.31
contact@daralmuslim.com

AVEC L'ACCORD DES AYANTS-DROITS

PRIX : 8 €

9 782917 113516

Scanné avec CamScanner